38e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 20 9 JUIN 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION

JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. La captivité et la mort de Pie VI, 306. — II. Après la mort de Pie VI, 309. — III. Le couronnement de Charlemagne, 310. — IV. Origines de la guerre et question d'Orient, 313. — V. Mgr Delassus ; France et colonies, 315. — VI. Foch, 315 ; Napoléon, 316 ; Juifs, 346 ; Canada, Slaves, Islam, littérature au XIXe siècle, 317.

Liturgie. — Consultations diverses, 318.

PRÉDICATION

Pour la fête de S. Pierre et S. Paul. — I. La souffrance rédemptrice, 257. — II. Trois questions à propos de S. Pierre (plan), 259.

Pour une Adoration perpétuelle. — Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie, 260.

Je crois en Dieu. — III. Preuve par l'ordre, 262. — IV. Preuve par la loi morale, 264.

Allocution d'un jeune prêtre. — Le prêtre, messager de la bonne nouvelle et ministre de la paix, 266.

Courtes instructions pour la prière du soir. — XXIII. « Ma maison est une maison de prière, » 267.

Entretiens sur la vie chrétienne. — XLVI. Le scandale, 269.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse.*
2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation.*

PETIT COURRIER

Q. — Vous rendriez service, je crois, à beaucoup de curés, en leur permettant de rendre service à leur tour aux paroissiens dans l'embarras, si vous donniez un aperçu des lois d'assistance actuellement en vigueur et dont on ne tire pas profit parce qu'on ne les connaît pas...

R. — Votre idée est juste et féconde, mais l'*Ami* est encore, hélas ! obligé de compter le nombre de ses pages... Vous pourriez prendre le *Manuel pratique des lois sociales et ouvrières* publié par la Société de St-Vincent de Paul, in-8 de 340 p., franco 5 f. 25, Paris, Beauchesne ; — et demander le catalogue de l'*Action Populaire,* 51, rue Saint-Didier, Paris 16e (dont ce que vous dites est justement une des spécialités).

Q. — Quels ouvrages pourraient m'aider pour faire des conférences, non pas sur la vie surnaturelle, mais sur la vie pratique, à de jeunes ouvrières ?

R. — Je pense que vous aurez votre affaire dans les deux vol. qu'a publiés naguère l'*Action Populaire,* 51, rue St-Didier, Paris 16e : *Causeries morales à de jeunes travailleuses* (t. I, *Les devoirs d'aujourd'hui :* Le foyer, L'atelier, Le budget, L'épargne, La rue, La lecture, L'amour, L'amitié, Le Modèle ; t. II, *Les devoirs de demain* : Le Rosaire des heures féminines, Les fiançailles, Le mariage, La maternité, La reprise du mari, La mission de la mère, Le sens de la souffrance, L'épreuve du délaissement, La récompense de l'effort), 5 f. les deux vol. franco ; — voir aussi peut-être *La vie et les œuvres à la campagne* (conférences aux jeunes filles), par la comtesse de Keranflec'h-Kernezne, in-8 de 290 p., 3 f. 50, Autun, imprimerie Pernot, 1920.

Q. — Existe-t-il un ouvrage sur l'histoire politique des Hébreux, exposant leur organisation politique, administrative, municipale, judiciaire et financière, et la transformation de cette organisation à la conquête romaine ?

R. — D'ouvrages de ce genre, traitant *ex professo* toutes les questions que vous indiquez, il n'en existe pas. Il vous faut recourir soit à des articles du *Dictionnaire de la Bible,* soit à plusieurs ouvrages particuliers. Nous vous signalons tout

spécialement : Vandervorst, *Israël et l'Ancien Orient,* Bruxelles, Dewit (cf. *Ami* 14 avril 1921, p. 187) ; — Dhorme, *Les Pays Bibliques et l'Assyrie,* Paris, Gabalda ; — Bricout, *Où en est l'histoire des Religions ?* Paris, Letouzey ; lire les chapitres consacrés à *La Religion d'Israël* par Touzard, et à *La Religion chrétienne* par Venard ; — Lagrange, *Le Messianisme,* Paris, Gabalda ; — Lesêtre, *La Clef des Evangiles,* Paris, Lethielleux (toujours excellent) ; — Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ,* Paris, Fischbacher (ouvrage protestant) ; — le *Manuel Biblique* de Brassac, Paris, Roger ; — les ouvrages de Fouard, Paris, Gabalda.

Q. — 1° Voudriez-vous m'indiquer un livre, en harmonie avec le nouveau Code, pour Supérieurs des Congrégations religieuses ordinaires de femmes ?

2° Les *Consultations de Morale etc.* du cardinal Gennari, éditées par Lethielleux, ont-elles été mises au courant depuis la publication du nouveau Code ?

R. — Ad I. Thévenot, *Manuel de la vie religieuse,* Paris, Haton (cf. couverture de l'*Ami* du 21 août 1919, p. 276) ; — Creusen, *Religieux et Religieuses,* in-8 de 136 p., 3 f. 75 ; — Cotel, *Catéchisme des vœux,* in-16 de 120 p., 2 f. (ces deux ouvrages parus en 1921 chez Dewit, 53, rue Royale, à Bruxelles).

Ad II. Non.

Q. — Pourriez-vous fournir aux abonnés de l'*Ami* des couvertures résistantes, sortes de reliures mobiles, qui permettraient de conserver et de consulter facilement les numéros d'une année ?

R. — Ces reliures mobiles, au format de l'*Ami,* ne coûteraient pas moins de 6 f., plus 1 f. de port. Nous croyons qu'un curé industrieux les remplacera facilement par quelque chose de moins dispendieux.

Q. — Je voudrais savoir si la *Vie* de S. Emile existe et s'il y a des images de ce saint.

R. — Les S. Emile sont nombreux au Martyrologe : voyez, par ex., au 1er février, 19 et 28 mai, 15 sept., où vous avez des Emile isolés, sans compter les autres Emile qui font partie d'un groupe ; mais je n'en connais aucune *Vie* en dehors des *Acta Sanctorum* (sauf une courte notice de quatre pages au n° 551 des *Vies des Saints* de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris 8e ; franco 0 f. 30). De même, je ne connais aucune image.

Q. — Une famille de ma paroisse, obligée d'envoyer ses enfants (un petit garçon, une petite fille) à Berck-Plage, voudrait savoir s'ils y trouveront un établissement d'enseignement secondaire catholique où les enfants pourraient continuer leurs études ?

R. — Il y a « Les Tourelles, » 37, rue Rothschild, à Berck-Plage, sous le patronage de Mgr l'Evêque d'Arras : internat, externat, cours de vacances.

Q. — Prière d'indiquer un bon traité d'anatomie et de physiologie végétales.

R. — Dalbis, *Anatomie et physiologie végétales,* 7 f., Paris, de Gigord (voir ce que nous avons dit p. 11 de son *Anatomie et phys. animales).*

Q. — Prière d'indiquer un auteur en français, où je trouverais traitée la question si importante pour le prêtre « de la visite et de l'administration des malades. »

R. — Il y avait, du P. Stub, *Le prêtre auprès des malades et des mourants,* in-12, 3 f., 2e édit. 1872 ; mais il n'existe plus en librairie (ses *Méditations ecclésiastiques* sont toujours chez Lethielleux, 4 vol. in-12, 28 f.). — Jadis, en 1889, l'*Ami* a traité de l'assistance des moribonds (après les derniers sacrements), p. 406-8, 418-20, 430-2 ; de la visite des malades, en 1894, p. 833-7, et en 1895, p. 115-9. — Enfin, voyez les traités de Pastorale connus, tels que Frassinetti, Mach ; *Le bon Pasteur* de Mgr Lelong (Paris, Téqui) ; etc.

Q. — Où se vend l'ouvrage intitulé *De la vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ,* par Boudon ?

R. — Boudon est mort en 1702. Ses *Œuvres complètes* forment 3 vol. de la collection Migne, 24 f., Paris, Garnier. Quelques opuscules à part sont encore dans le commerce ; nous ne pensons pas que ce soit le cas pour celui dont vous donnez le titre.

Q. — Prière d'indiquer un choix d'allocutions pour la visite d'un évêque dans une paroisse.

R. — Vaudon, *La Paroisse,* t. I, *L'installation, la prise de possession, le ministère sacerdotal,* 6 f., Paris, Bloud.

Association catholique de la Jeunesse Française. *Méthodes et Doctrine.* — In-12 de 90 p., 2 f., *franco* 2 f. 30. — Paris, Librairie de la Jeunesse catholique, rue d'Assas, 14.

Du n° 14 de la rue d'Assas nous arrive une série de volumes de propagande qui vont être, pour notre jeunesse d'élite et pour tous ceux qui s'en occupent, la meilleure des fortunes surnaturelles.

D'abord l'opuscule dont on vient de lire le titre ci-dessus. Tout le monde connaît l'A. C. J. F., ou du moins tout le monde croit la connaître. En réalité, et hors les paroisses qui ont le bonheur inestimable d'en posséder un groupement, on la connaît assez vaguement. Et il faut qu'elle soit connue très précisément. Ici, M. Jacques Duval nous dit l'essentiel, en trois parties : 1° historique de l'A. C. J. F., son organisation, fédérations diocésaines ; — 2° sa vie (piété, étude) et son action, religieuse, sociale (la famille et la profession), civique ; — 3° rôle de l'aumônier ; l'A. C. J. F. dans les Séminaires, dans les Collèges, dans les Campagnes.

Plans d'Etudes sur le Surnaturel, rédigés par la Commission des Etudes de l'A. C. J. F., in-12 de 74 p., 2 f. 50. Il faut commencer par le commencement : le commencement, pour le chrétien, c'est la vie surnaturelle qui lui a été infusée au saint Baptême et qui doit rester ensuite pour lui l'œuvre de tous les jours et de tous les instants. Là est le cœur du mystère chrétien. C'est par là qu'il faut entreprendre l'étude de notre foi. Ces plans sont des « plans, » mais des plans seulement, qui nécessitent, pour être pénétrés, un travail sérieux. Et c'est un des grands espoirs de l'heure présente que de savoir qu'il y a, dans notre pays, une multitude de groupements de jeunes gens (et de jeunes filles même) qui étudient ces questions, qui les approfondissent, qui se passionnent pour elles, les plus passionnantes de toutes en effet puisqu'elles nous touchent de si près et si continûment : l'origine de la vie surnaturelle, sa constitution, ses facultés, son exercice, son opération, son expansion sociale, son achèvement et son épanouissement dans la gloire.

Rome et l'A. C. J. F. : *quelques documents,* 1 f. : ces documents, tous les documents émanés du St-Siège depuis la fondation de l'Association, on les connaît, mais on est toujours heureux de relire ce qui est à la gloire de ce qu'on aime ; — **Le Devoir intellectuel de la Jeunesse catholique,** par Ch. Flory, vice-président de l'A. C. J. F., 16 p., 0 f. 50 (pages parues d'abord dans les *Annales de la Jeunesse catholique,* et qu'on ne saurait trop propager) ; — **Piété et liturgie,** par F. Ninnin, 0 f. 50 (paru également dans la Revue) ; — **La Formation civique de la Jeunesse catholique,** par Marcel Prélot, 0 f. 50 (de la Revue aussi) ; — **La Chasteté et la Conscience,** par le P. Pully, 0 f. 50, dont nous avons annoncé la 1re édition l'automne dernier : pages méditées et écrites pour hommes et grands jeunes gens, les plus précises et les plus frappantes qu'on puisse désirer.

38e ANNEE (4e SÉRIE) N° 20 9 JUIN 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La captivité et la mort de Pie VI. — II. Après la mort de Pie VI. — III. Le couronnement de Charlemagne. — IV. Origines de la guerre et question d'Orient. — V. Mgr Delassus ; France et colonies. — VI. Foch ; Napoléon ; Juifs ; Canada ; Slaves ; Islam ; littérature au XIXe siècle.

I. — M. Pierre de la Gorce nous dit les derniers jours de Pie VI *(Correspondant,* 25 mars 1921) [1]. C'est une des pages les plus odieuses de l'histoire de la Révolution, la plus odieuse de la persécution, aussi lâche que féroce, inaugurée par le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) et qui s'acharna contre le clergé et les fidèles de France jusqu'à la chute du régime directorial et à l'avènement de Bonaparte (18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799).

C'est sous le long pontificat de Pie VI (15 février 1775-29 août 1799) que la Révolution avait déchaîné ses premières violences : violences dont les unes ne s'attaquaient qu'à son temporel (annexion d'Avignon ; suppression des annates et des anciens droits de chancellerie) ou au temporel de l'Eglise de France, les autres empiétaient directement sur le domaine spirituel (suppression des Ordres religieux ; Constitution civile du clergé et lois pénales qui la suivent). Aux violences légales s'ajoutaient les insultes : le Pape était quotidiennement injurié dans la presse et les clubs ; un jour même, au Palais-Royal, on brûla son mannequin en effigie.

Tout cela pourtant n'avait point entraîné rupture complète des relations diplomatiques. Les grands ancêtres avaient plus d'intelligence encore des intérêts français que leurs épigones du régime Combes. Le nonce Dugnani avait bien dû quitter Paris (1791), en même temps que le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, quittait Rome ; mais Bernis laissait, pour le remplacer, un agent du nom de Bernard ; et celui-ci à son tour s'étant démis de ses fonctions à la fin de 1792, la Convention, au début de 1793, avait désigné, pour veiller à Rome aux intérêts de la France, un honnête diplomate d'ancien régime, Cacault (qui sera rétabli dans ses fonctions au temps de la négociation du Concordat, † 1805).

Mais alors éclata l'incident Bassville, qui brouilla tout. Bassville (dont le vrai nom était Hugou, fils d'un teinturier d'Abbeville, et qui avait peut-être reçu le diaconat), secrétaire du ministre de France à Naples, s'était installé à Rome en novembre 1792, sans faire mystère de son intention de travailler la population romaine et de la mûrir pour la sécularisation et la République. Les Romains ne sont pas mûrs du tout ; les provocations de Bassville les exaspèrent ; et comme celui-ci, un jour de dimanche (13 janvier 1793), se promenait en voiture au Corso, la cocarde tricolore au chapeau, en une allure insolente et entouré de citoyens non moins insolents, de violentes clameurs s'élèvent sur la place Colonna : *A mort, à mort les gueux de Français !* Bassville, avec ses acolytes, se réfugie dans une maison, une bande de furieux l'y suit et l'y assassine.

Cacault, à cette nouvelle, rebrousse chemin. A Paris, on parle de libérer « les descendants de Brutus, » de détruire le repaire du fanatisme. Mais les embarras de la République font différer les représailles. Plus de trois années durant, entre la France et Rome, un état se prolonge qui n'est ni la paix ni la guerre. Au printemps de 1796, la foudroyante

[1] Depuis, M. de La Gorce a publié le t. IV de son **Histoire religieuse de la Révolution,** gr. in-8 de 380 p., 12 f., Paris, Plon, qui se ferme précisément sur le récit de la mort de Pie VI, deux mois avant le 18 Brumaire. Un tome V et dernier nous conduira du 18 Brumaire à la publication du Concordat le jour de Pâques 1802, jour où se clôt « l'histoire religieuse de la Révolution. »

Le tome IV va du 9 Thermidor au 18 Brumaire, — une période de cinq ans trois mois et deux semaines. Le 9 Thermidor n'améliora d'abord pas grand'chose : ç'avait été le heurt de deux bandes de malfaiteurs, et les vainqueurs (Tallien, Fouché, Barras) ne valaient pas mieux que les vaincus. Seulement ils étaient moins forts, et ils eurent beau continuer à faire couler le sang des serviteurs de Dieu (de nombreuses condamnations à mort ont été portées contre des prêtres insermentés, après le 9 Thermidor ; les Bses Ursulines de Valenciennes ont été condamnées et guillotinées en octobre 1794, trois mois après la chute de Robespierre, cf. *Ami* 1920, p. 475-7) : la détente politique déterminée par Thermidor devait amener à la longue une détente religieuse. Le premier qui osa formuler publiquement, à la Convention, une protestation en faveur de la liberté religieuse, ce fut l'abbé Grégoire (discours du 1er décemb. 1794, cf. *Ami* 1908, p. 770-1). Des mesures réparatrices suivent bientôt, timides encore mais efficaces, si efficaces que la Convention, avant de se séparer, en prend peur et vote une nouvelle série de lois persécutrices (6 et 29 sept., 25 oct. 1795). Mais les catholiques trouvent heureusement des complices dans les autorités locales ; un très grand nombre de prêtres assermentés se rétractent d'eux-mêmes ; même des prêtres qui ont signé leur « déprêtrisation » en déposant sur le bureau des Assemblées de Paris ou de province leurs lettres d'ordination ou leurs ornements sacerdotaux, demandent à rentrer en grâce avec Dieu et l'Eglise (il y a là des scènes vraiment touchantes de repentir). Les élections législatives de mars 1797 consacrent le triomphe des modérés ; la République est au moment de se faire libérale, de consacrer par la loi la liberté déjà revenue dans les mœurs, quand tout à coup le Directoire fait faire par Augereau le coup d'Etat du 18 fructidor (4 sept. 1797 : révocation des deux Directeurs amis de la tolérance, et épuration des deux Conseils, dont on incarcère ou exile les éléments modérés). La France va rester deux ans sous le régime de Fructidor, « la guillotine sèche », « la seconde Terreur », aussi sectaire que la première, mais hypocrite et incomparablement plus ignoble. Ce sont les deux années les plus répugnantes de la Révolution. Ce sont ces deux années qui ont préparé le 18 Brumaire et l'avènement de Bonaparte.

campagne d'Italie met aux pieds de Bonaparte le Piémont et la Lombardie. On se rappelle alors l'ancienne injure : sans déclaration officielle d'hostilités, les troupes françaises envahissent les Légations (Bologne et Ferrare). Il faut négocier. La cour de Rome envoie des plénipotentiaires au jeune vainqueur, qui impose au Pape (armistice de Bologne, 23 juin 1796) des conditions rigoureuses : occupation française de Bologne, Ferrare, Ancône, lourdes contributions de guerre, et envoi d'un plénipotentiaire à Paris.

Car Bologne n'était qu'un prélude : ce que le Directoire voulait, à Paris, c'était le désaveu et l'annulation, par le Pape, de « tous ses Brefs, Bulles, monitoires, rescrits et décrets apostoliques concernant les affaires de France depuis 1789 jusqu'à ce jour. » Sur ce point, la résistance pontificale fut irréductible ; et, après des mois, le Directoire dut se contenter du traité de Tolentino (19 février 1797), qui consacrait la renonciation du Pape à Avignon et au Comtat, aux deux légations de Bologne et de Ferrare et à la Romagne [1].

Des relations diplomatiques officielles se renouent entre la France et Rome. Pie VI désigne, pour le représenter à Paris, le marquis Massimi. A Rome, après un intérim de Cacault, arrive comme ambassadeur Joseph Bonaparte. Là-dessus, éclate, à Paris, le coup d'Etat de fructidor (4 sept. 1797). C'est une recrudescence de persécution comme la France n'en a pas connu depuis la fin de 1794. Les prêtres fidèles, rentrés en France à la faveur d'une tolérance relative, sont de nouveau traqués et déportés en masse. Même des constitutionnels ont été inquiétés, pour tiédeur à observer le décadi (qui, comme on sait, avait remplacé le dimanche, proscrit à jamais). Des agitateurs vont porter la bonne parole à Rome : il faut « fructidoriser » le Pape aussi !

Quel a été le rôle de Joseph Bonaparte en tout ceci ? Il y met des formes certainement, il déploie des grâces pour plaire à la noblesse romaine. Des troubles se produisent, sous son œil peut-être bienveillant, en tous cas point désapprobateur. Le 28 décembre, une soixantaine d'émeutiers, portant pour la plupart des cocardes tricolores, assaillent une patrouille de dragons pontificaux : deux de ceux-ci sont tués. Une vingtaine d'émeutiers se présentent au palais de l'ambassade de France (palais Corsini). On les invite à sortir ; ils se répandent dans les dépendances de l'ambassade, et les pontificaux les y poursuivent. Sommés d'évacuer le palais, les pontificaux obéissent, mais sans désarmer ; et même, une fois éloignés de quelques pas, ils se mettent à tirer, au rapport de Joseph... Mais que s'est-il passé alors ? Aucune enquête n'a pu l'établir. Les manifestants, Romains ou étrangers, demeuraient groupés dans les cours. Il semble que, dans l'entourage de Joseph, plusieurs se soient persuadés que le meilleur moyen de faire sortir les agitateurs serait de sortir aussi : ainsi pense notamment un jeune général du nom de Duphot (né 1779), qui était alors l'hôte de l'ambassade et fiancé à la belle-sœur de Joseph. Duphot s'en va donc, avec quelques autres, l'épée à la main, tout mêlé aux rebelles. Que voulait-il ? Calmer tout ce monde ? ou prendre la tête de l'émeute ? On ne l'a jamais su. Le savait-il bien lui-même ?... — « Nous suivons par instinct national, » dit Joseph dans son rapport, Joseph qui, lui aussi, sortit de son palais et se mêla à l'aventure. Duphot, tout subjugué sans doute par cet « instinct national » et perdant de plus en plus tout son sang-froid, s'avance jusqu'à la porte Settimana (Septimiana, à quelques pas du palais de l'ambassade). Il portait toujours l'épée haute à la main, ce qui n'est pas l'insigne d'un conciliateur. Les pontificaux veulent le désarmer. Il s'y refuse. Les Papalins font feu : Duphot est tué.

Pour comble de malheur, le cardinal secrétaire d'Etat, Doria Pamfili, par une impardonnable faiblesse, au lieu de s'expliquer, s'excuse, et fournit ainsi des armes aux ennemis de son gouvernement. Plus la cour de Rome se fait petite, plus Joseph se hausse dans sa colère : le lendemain, dès l'aube, et sans qu'aucune instance le puisse retenir, il quitte l'ambassade. Les choses se précipitent : les troupes françaises, sous la conduite de Berthier, envahissent l'Etat pontifical ; le 10 février, elles s'établissent en face de Rome ; le 15, la République est proclamée au Capitole [1]. Berthier annonce au Pape qu'il est devenu citoyen français, et lui présente en conséquence la cocarde tricolore : le Pape sourit tristement et refuse : — « Je ne connais point d'autre uniforme, dit-il, que celui dont l'Eglise m'a honoré. » Le 17, on lui signifie qu'il ait à quitter Rome dans trois jours. Il rédige, ce même jour, la Bulle *Cum nos,* portant modification provisoire de la législation du Conclave, et manifeste le désir d'être dirigé vers Naples. On le lui refuse : il devra prendre le chemin de la Toscane.

Le 20 février donc, deux heures avant le jour, les portes du Vatican s'ouvrent pour laisser passer Pie VI. Il avait quatre-vingts ans ; il était presque perclus : il monte péniblement en voiture, gagne la *Porta Angelica*, et, dans le silence de la nuit finissante, s'éloigne de cette Rome qu'il ne reverra plus. Peu de serviteurs, et une suite strictement

[1] Sur le détail de ces négociations, voir *Ami* 1898, p. 113-119.

[1] Le Directoire la prend aussitôt sous sa protection et lui envoie quatre commissaires civils pour lui donner, en dix jours, une Constitution : 5 consuls, 22 sénateurs, 72 tribuns gouverneront le pays, divisés en 8 départements. (C'est ainsi que le Directoire procédait vers la même époque en Suisse et qu'il procèdera peu après en Hollande, à Gênes, à Milan, à Naples). (Sorel, t. v, p. 290-296).

Bonaparte était alors à Paris. Il a certainement approuvé l'expédition de Rome, puisqu'il a envoyé des instructions à Berthier (11 janvier 1798) : — « Vous cheminerez à deux journées de Rome, lui écrit-il, vous menacerez alors le Pape et tous les membres du gouvernement qui se sont rendus coupables du plus grand de tous les crimes, afin de leur inspirer l'épouvante et de les faire fuir. » — Quand il s'est agi ensuite de déporter le Pape, il a dit plus tard, à Sainte-Hélène, qu'il avait pris sa défense : c'est bien possible. Il voulait bien « menacer » le Pape, le « faire fuir, » le poursuivre dans son gouvernement temporel ; mais il n'aurait pas voulu, alors, s'en prendre à la personne même du Souverain Pontife : il avait déjà son plan de pacification religieuse.

comptée ; des commissaires français, surveillants humains, mais surveillants. Par Viterbe, on arrive, le 25 février, à Sienne, en territoire du grand-duché de Toscane.

Sienne ne pouvait être qu'une étape. Sienne était trop voisine de la frontière pontificale ; et les sujets du Pape, en plusieurs endroits, s'étaient révoltés contre la « république » proclamée par la France. Le Directoire songea à déporter le Pape en Portugal ou à Malte, voire au Brésil, et finit par arrêter son choix sur Cagliari en Sardaigne. Seulement, comment s'emparer de la personne du Pape ? Le Pape, à cette date, est « voyageur, » non prisonnier de la France. Pour l'arrêter à Sienne, il faut l'agrément du gouvernement toscan : — « Peut-on arrêter le Pape sans inconvénient ? » mande de Rome Masséna au chargé d'affaires de France en Toscane (10 mars 1798). Or, il y a des inconvénients : le ministre toscan, Manfredini, se rabat sur la nécessité d'obtenir, pour ce faire, l'autorisation des souverains catholiques (l'empereur, l'Espagne). Une opportune secousse de tremblement de terre à Sienne fournit du moins au grand-duc un prétexte de faiblesse : Pie VI, en mai 1798, est transféré à la Chartreuse de Florence.

Mais le ministre de France à Florence, le fameux Reinhard [1], ne cessera, toute cette année 1798, de harceler Manfredini. Il veut absolument voir le Pape à Cagliari. Manfredini objecte que le Pape est malade : — « Mais il suffirait, répond Reinhard, de faire constater que le Pape se porte aussi bien qu'on peut se porter à son âge. Cette précaution prise, on n'est point responsable des accidents ultérieurs qui pourraient survenir... — Mais il ne peut plus dire sa messe. — Je vous demande pardon ; je l'ai entendu la dire. — Oui, assis. — Je ne l'ai pas vu, dit Reinhard, un mur me séparait de la chapelle où il la disait. » Voyez-vous cet Allemand pousser l'espionnage jusque-là ? Et quelle lâcheté chez ce ministre toscan qui, en proposant la Chartreuse pour le Pape, avait eu, dit-il, l'arrière-pensée de l'y tenir enfermé sous clef, qui en fait ne laissait s'ouvrir la porte de sa cellule que sur autorisation et à de rares visiteurs, mais qui ne faisait pas de difficultés pour y introduire à titre d'espion l'ennemi juré de l'Eglise ! Manfredini alléguait encore que le Pape, dans la traversée de Toscane en Sardaigne, risquait fort de tomber aux mains des Anglais, ce qui ne ferait point l'affaire de la France. Il alléguait la vanité des espérances de Reinhard : — « Croyez-moi, si le Pape meurt, vous en aurez un autre, quoi que vous fassiez. Où le nommera-t-on ? Qui le nommera ? Je ne sais ; mais, je le répète, vous en aurez un autre. » Il alléguait tout, sauf son droit, qui en la circonstance se confondait avec son devoir.

A la fin de novembre de cette année 1798, le roi de Naples, appelé par les Romains qui en ont assez du républicanisme des agents du Directoire, tente un coup de main, entre à Rome (29 novembre) ; mais les Français, un instant surpris, se sont reformés, refoulent l'armée napolitaine cinq jours après (4 décembre), traversent Rome au pas de course, entrent à Naples le 23 janvier 1799 et y proclament la République Parthénopéenne, le roi et la reine ayant cherché refuge en Sicile.

Mais la seconde coalition, sous l'impulsion de l'Angleterre, se reforme (février 1799), accrue cette fois de la Russie (qui n'a pas été de la première). La France va connaître des jours d'extrême péril (Bonaparte est en Egypte depuis mai 1798) : 170.000 hommes pour défendre un front qui va de la mer du Nord à la Sicile ! Napoléon, dans un péril analogue (janvier 1814), rendra la liberté au Pape : le Directoire, lui, déclare la guerre au grand-duc de Toscane, qui croyait pouvoir rester neutre, mais qui est le frère de l'empereur, et qui quitte ses Etats, n'essayant même pas de résister. Cette fois le Directoire est maître du Pape ; et ce qui n'était que surveillance, devient captivité.

Pie VI est arraché de la Chartreuse de Florence (28 mars, à trois heures du matin) et conduit à Parme, puis, de nouveau (13 avril), réembarqué sur Turin. Le voyage s'était fait à petites journées, car le Pontife était en partie paralysé, et ce n'était qu'au prix des plus grands efforts, à l'aide d'une sorte de pliant fabriqué exprès, qu'on parvenait matin et soir à le hisser dans sa voiture et à l'en retirer. — Mais Turin n'était qu'une étape. Les opérations militaires de la coalition avaient eu d'heureux débuts, les Autrichiens déjà dépassaient Vérone et menaçaient la jeune République cisalpine : le Pape était à la merci d'un coup de main. A peine arrivé à Turin, il fut avisé qu'on allait l'interner à Briançon (à 1321 mètres d'altitude).

C'est vers la fin d'avril que l'on commença à gravir les Alpes. Autour du « ci-devant pape, » du « citoyen pape, » des gardes, une suite de 7 ou 8 prêtres (Mgr Spina, Baldassari, le P. Fantini, etc.), et quelques serviteurs. Une partie du trajet dut s'accomplir pour lui en chaise à porteurs. Le 30 au soir, il touchait le sol français. Peut-être se souvient-il alors des touchantes paroles qu'il avait prononcées dans son Allocution consistoriale du 17 juin 1793 : — « France ! France ! que nos prédécesseurs ont appelée le modèle de l'unité catholique, l'inébranlable soutien de la foi, toi qui surpassais les autres nations par ton zèle et ton dévouement à la Chaire apostolique, ah ! combien tu es devenue différente de toi-même ! » Il va constater, le long de sa route en France (comme cinq et dix ans plus tard Pie VII), que la France officielle n'est pas tout, et que la dévotion populaire au Vicaire de Jésus-Christ n'a rien perdu de sa ferveur.

Le 1er mai, on arrive en vue de Briançon. A tout

[1] Un type d'Allemand qui se fait une carrière en France : né à Schordorf (Würtemberg) 1761, précepteur d'un jeune protestant à Bordeaux en 1788, se lie avec les futurs Girondins, les suit à Paris, entre par eux dans la carrière diplomatique en 1792, se met, après leur chute, au service du Comité de Salut public qui en fait un chef de division au département des relations extérieures, au service ensuite du Directoire, puis du Consulat, puis de l'Empire, se tient prudemment à l'écart pendant les Cent-Jours, est nommé par Louis XVIII Conseiller d'Etat et ministre près la Diète germanique, pair de France sous Louis-Philippe, † 1837 ; — et pour comble de fortune, membre, dès sa fondation, de l'Académie des Sciences morales et politiques. — Nous l'avons déjà trouvé sur notre chemin, à propos de Talleyrand.

événement, le commandant de la place a fait sortir une partie de la garnison, attentif à doser de son mieux la surveillance et un certain aspect d'hommages. Tout brisé de fatigue, le Pape sommeillait. Au bruit assourdissant des tambours qui battent en son honneur, il s'éveille soudain, donnant de grands signes d'effroi. Briançon n'a jamais été une ville de ressources : on ne put donner au Pape que trois ou quatre chambres à l'état-major de la place. Le bruit cependant de l'extraordinaire événement a commencé à se répandre : dès le lendemain, les abords de la petite ville se remplissent de montagnards, ardents à chercher comment ils pourront entrevoir le Pontife, et recueillant avec une curiosité pieuse tout ce qu'on rapporte de lui.

Briançon ne sera pas encore l'étape suprême. Les nouvelles d'Italie sont mauvaises ; le Directoire redoute toujours un coup de main des Austro-Russes. Un arrêté du 22 prairial (10 juin 1799) décide que le Pape sera transféré à Valence. Il faut se remettre en route. Un peuple immense est accouru des montagnes environnantes pour le saluer à son départ : — « En vérité, dit-il les yeux en larmes, je n'ai pas trouvé une foi si grande en Israël ! » Les ordres officiels sont, pour le voyage, de ne laisser approcher aucune personne suspecte, aucun ecclésiastique réfractaire, de n'autoriser que les communications indispensables. Mais, en dépit de la consigne, les paysans se pressent sur la route, guettant un regard, un geste, une bénédiction. Quand les gendarmes ne craignent pas d'être dénoncés, ils n'écartent que doucement les fidèles, ou même pas du tout ; bien mieux, ils désignent la voiture et indiquent la place où se tient le Saint-Père. Souvent, sur le passage, des jeunes gens, des jeunes filles, jettent des fleurs. A Savines, une noble dame en deuil vient s'agenouiller à ses pieds, le priant de la bénir et de lui rendre la paix qu'elle a perdue depuis le schisme de son fils : c'était la marquise de Savines, mère de l'ex-évêque constitutionnel de Viviers [1]. A Gap, le curé constitutionnel de la cathédrale, Escallier, vient lui demander l'absolution de son apostasie.

A mesure qu'on approche de Grenoble, le concours augmente. A Eybens, toute la population est sur pied. A Grenoble même, les autorités impuissantes et débordées doivent laisser le Pape donner d'une fenêtre sa bénédiction ; et beaucoup de personnes réussissent, dit-on, à pénétrer jusqu'à lui. On rapporte même qu'à la maison des ecclésiastiques reclus, un prêtre obtient du concierge l'autorisation de sortir, va se poster sur la route de Grenoble à Valence, et s'étant agenouillé sur le passage du Pape, revient tout consolé retrouver son geôlier.

De Grenoble à Valence, même concours. En certains endroits il faut mettre les chevaux au pas, pour éviter les accidents. A Romans, une foule de plus de 2000 femmes veulent voir le Saint-Père, et leurs voix se font si impérieuses qu'on le laisse se montrer une minute à la fenêtre de son appartement : — « A ce prix seulement, dit un rapport de police, on peut dissiper cette foule, qu'enivrait une dévotion brute. »

Le 14 juillet, Pie VI arrive à Valence, portant déjà sur son visage les signes d'une mort prochaine. Un ancien hôtel très délabré, connu sous le nom de *Maison du gouvernement*, a été désigné pour lui servir de logement ; et en toute hâte on l'a garni de quelques meubles. Une sollicitude touchante y a ajouté deux objets pieux : un crucifix, apporté par Curnier, commissaire du Directoire, qui jamais ne manqua de respect pour une si noble infortune ; et un ECCE HOMO, déposé par la mère du général Championnet (le jeune général qui, quelques mois auparavant, décembre 1798 et janvier 1799, a refoulé les Napolitains et organisé la République Parthénopéenne, qui même a voulu l'organiser trop honnêtement, qui s'est mis à dos les effroyables sangsues qu'étaient les commissaires civils du Directoire, et qui pour ce a été rappelé, révoqué et incarcéré au printemps de 1799 à Grenoble pour être libéré ensuite par le coup d'Etat du 30 prairial, † 10 janvier 1800). Longtemps le Pape contemple cet ECCE HOMO : — « Je n'ai pas encore, dit-il, souffert jusqu'au sang. » Les magistrats de Valence viennent lui offrir ce qu'ils appellent leurs compliments, lui parlent même de la protection dont il jouira : *Protezione, protezione,* répète Pie VI avec quelque amertume, et il retombe dans le silence.

Un règlement draconien avait été édicté par l'administration départementale pour la garde du prisonnier : un poste de quinze hommes en permanence à la porte, renforcé au besoin par les vétérans nationaux ; le Pape ne devra sortir sous aucun prétexte ; nul ne sera admis à lui parler, hormis les gens de sa suite et les fonctionnaires. La « maison du gouvernement » est voisine du Couvent

[1] La noble dame, très spirituelle, mais très frivole aussi jadis, ne se sentait pas innocente des fautes de son fils. Elle n'avait visé qu'à faire de lui un homme du monde accompli, lui inculquant sa légèreté, sa futilité et aussi tous les préjugés philosophiques alors en honneur parmi les gens du monde. Et c'est elle ensuite qui avait prétendu l'engager dans le sacerdoce. Séminariste très mal édifiant à Aix, puis secrétaire de l'agence du clergé à Paris, puis vicaire général de Laon et de Mende, il est nommé évêque de Viviers en 1778 (né 1742). Vie épiscopale fastueuse et dissipée, mais très aumônière. Mandements pieux. C'était un sensitif, « même un sensuel, un impulsif capable de mouvements excellents » (Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel).* Réputation d'un déséquilibré. Il s'associe aux manifestations patriotiques de 1789, mais sans comprendre ce qui se prépare. La Constitution civile votée, il hésite, puis se résoud à « faire le saut, » comme il dit ; mais, en 1793, il n'hésite pas du tout à se « déprêtriser » et vient devant l'Assemblée départementale de Privas (1er déc. 1793) déposer mitres, croix, vases sacrés, et les offrir à la Nation en signe de son abdication. Beaucoup de ses prêtres le suivent dans son apostasie, se marient même. S'est-il marié lui-même ? Ce n'est pas prouvé. Enfermé plus tard à la Conciergerie, la chute de Robespierre le sauve de l'échafaud. Il végète à Paris, jusqu'à ce que Grégoire lui procure une place de bibliothécaire à l'Arsenal. Il rentre en relations avec son diocèse, refuse sa démission en 1801, mais recommande à ses derniers partisans de se soumettre à l'évêque concordataire. Il a une autre marotte en tête : Hervagault, l'un des faux-Louis XVII, est en prison à Reims : Savines, convaincu qu'il est le légitime héritier de la couronne, va s'installer à Reims, puis à Soissons, se fait arrêter lui-même : on le relâche comme fou, son frère le fait interner à Charenton : c'est là qu'il retrouve la raison et la foi : il démissionne enfin (1805), se retire au château de sa mère, s'y livre aux exercices de la plus austère pénitence, se fait accepter ensuite (1814) à une Trappe voisine d'Embrun et y meurt pieusement le 1er janvier 1815.

des Cordeliers où sont enfermés les prêtres reclus : on installe un corps de garde dans le jardin, pour intercepter toute communication, même par signes, entre ces prêtres et le Souverain Pontife. En outre, un officier de planton est établi en permanence dans les appartements du Pape. Le général Merck, commandant le département, a donné ses instructions au commandant de la place : — « La garde de cet *individu* vous est confiée *responsablement.* »

En fait, quelque adoucissement fut apporté à tant de rigueur. L'un des administrateurs, Boveron, avait protesté contre le règlement édicté par ses collègues. Sous le couvert de ses fonctions, il put visiter plus d'une fois Pie VI ; il parlait bien l'italien, et par ses témoignages de déférence il toucha le cœur du Pontife.

Mais le Directoire n'est jamais à court de rigueurs. Il excelle à faire mourir sans tuer. La suprême vexation sera d'imposer à la victime un nouveau déplacement : un arrêté directorial du 4 thermidor an VII (22 juillet 1799), signé du nom d'un prêtre apostat (le Directeur Sieyès), ordonne le transfert à Dijon du « ci-devant pape ». — « J'espérais mourir ici », dit Pie VI quand un commissaire lui notifie la décision ; et presque aussitôt il ajoute : — « Que la volonté de Dieu soit faite ! »

La volonté de Dieu, c'est que l'agonie de son Vicaire va enfin recevoir sa couronne. Un médecin de Valence atteste que l'état du vieillard rendra sans doute mortel tout déplacement. Le Directoire ne veut pas qu'on puisse lui imputer un assassinat formel : il faudra donc surseoir au transfert décidé. Le jour de l'Assomption, Pie VI peut encore entendre la messe et communier. Mais, le soir, la paralysie, faisant de soudains progrès, l'envahit tout entier, à tel point que, ses facultés s'engourdissant en même temps que ses membres s'immobilisaient, il tombe dans une sorte de coma. Plus de douze jours durant, on assiste à la dissolution progressive de ce pauvre corps qui ne lutte plus. Le 27 août, le Saint-Père recouvre toute son intelligence ; mais c'est la lucidité des mourants. On lui administre le saint Viatique et l'Extrême-Onction. Ce qui lui reste de forces, il le dépense en invocations : *Miserere mei... Ignosce illis...* Il fait appeler Mgr Spina : — « Recommandez bien, dit-il, à celui qui sera mon successeur, qu'il pardonne à la France, aux Français. » Bientôt l'agonie commence ; et le 29 août 1799, à 1 heure du matin, pendant qu'on récite les prières des agonisants, Pie VI lève tout à coup le bras, bénit d'un triple signe de croix, puis sa main retombe inerte, laissant s'échapper le crucifix qu'elle tenait.

II. — Quatre semaines plus tard, un voyageur revenant d'Egypte descendait, à Valence, à l'hôtel de la Poste : c'était le général Bonaparte. Il s'y arrêta vingt-quatre heures, soit qu'il voulût se reposer, soit qu'il lui plût de revoir les lieux où, jeune officier d'artillerie, il avait habité jadis. Le lendemain, comme il partait par la chaussée de Lyon, il remarqua, se promenant sur la route, des ecclésiastiques qu'à leurs allures il reconnut, crut reconnaître pour des Italiens. Il ne se trompait pas. C'était Mgr Spina et trois autres prêtres de la suite de Pie VI. Le général arrêta sa berline, et, ayant interrogé les étrangers, leur exprima courtoisement ses regrets sur la mort du Saint-Père. Il ajouta : — « Où avez-vous l'intention de l'inhumer et que comptez-vous faire vous-mêmes ? — Nous voulons, répondirent-ils, transporter la dépouille du Pape en Italie ; nous voudrions, nous aussi, y retourner ; mais jusqu'ici nous ne pouvons ni obtenir de passeports ni correspondre avec nos familles. — C'est trop fort ! » s'exclama Bonaparte. Il promit que, dès son arrivée à Paris, il s'emploierait pour que satisfaction leur fût donnée ; puis la voiture s'éloigna.

Bonaparte, débarqué à Paris le 16 octobre, y faisait, trois semaines après, son coup d'Etat de brumaire (9-10 novembre 1799), prenait le pouvoir, prenait les premières mesures de pacification religieuse, devait bientôt ensuite voler à la tête des armées, écrasait l'Autriche à Marengo (14 juin 1800), s'arrêtait à Verceil le 25 et s'ouvrait au vieil évêque de la ville, le cardinal Martiniana, du projet de Concordat dont il lui avait déjà laissé entendre quelque chose trois semaines auparavant (déjà aussi une première annonce dans sa harangue au clergé de Milan, 3 juin)... Trois mois plus tard (fin septembre), Pie VII enverra à Paris, comme premier négociateur du Concordat futur, ce même Mgr Spina que Bonaparte a vu à Valence, qui a été le dernier confident de Pie VI, qui a reçu de Pie VI la suprême imploration de pardon pour la France, qui a été nommé par Pie VII, dès son avènement, membre de la Commission de cardinaux et de prélats commis à étudier les affaires de France, et qui enfin, après le Concordat, sa mission en France terminée, présidera à la translation des cendres de Pie VI à Rome.

Le Conclave n'avait pu se réunir que le 30 novembre 1799, trois mois après la mort de Pie VI. Plus tôt, ce n'avait pas été possible. Pie VI, par Bulle, avait donné autorisation de tenir le Conclave là où le groupe le plus nombreux de cardinaux se trouverait réuni. Cette ville, c'était Venise : là ils étaient dix-neuf, dix dans Venise même (dont Albani, le doyen du Sacré Collège) et neuf dans le voisinage. Mais impossible de songer à ouvrir un Conclave tant que la guerre faisait rage dans l'Italie du Nord : la Providence a voulu alors que nos deux défaites de Novi (où Joubert fut tué, 15 août 1799) et de Genola (bataille perdue par Championnet, 4 novembre) viennent libérer l'Italie de la présence d'armées belligérantes... Ce n'est pas tout : Venise est autrichienne depuis deux ans (Campo Formio) : il faut, pour ouvrir le Conclave, l'assentiment de l'Autriche. Et c'est là une protection aussi difficile à obtenir que dangereuse ensuite : quelques mois auparavant, le cardinal-doyen Albani, pour assurer à l'Etat romain un minimum d'indépendance, s'est gardé de songer à

l'Autriche, mais a préféré faire appel au Russe Souvarov et à l'Anglais Nelson (celui-ci alors dans les eaux napolitaines). L'Autriche, après hésitation, agrée Venise. Les cardinaux, au nombre de trente-cinq, s'y enferment le 1er décembre dans le couvent qui occupait alors la petite île de San Giorgio Maggiore; et là on constate une fois de plus ce que c'est que la protection de l'Autriche. Alors que tout commandait de procéder à une élection rapide, l'Autriche ne songe qu'à faire élire un Pape qui lui assure la possession des Légations et de la Romagne; et, en attendant que ce candidat se découvre, elle multiplie (par l'action de son cardinal Herzan) les intrigues de toute nature pour faire ajourner indéfiniment l'élection. Enfin le cardinal Dugnani (le dernier nonce accrédité en France auprès du roi Louis XVI) suggéra un expédient heureux au meneur Antonelli, en lui laissant croire que c'était lui, Antonelli, qui en était l'inventeur génial, et Herzan fut mis en face d'un fait accompli : l'humble Chiaramonti, après trois mois et demi de Conclave, fut élu le 14 mars 1800 et prit le nom de Pie VII. — L'Autriche, déçue, résolut tout au moins d'empêcher le nouveau Pape de rentrer à Rome, tant que la possession des Légations et de la Romagne ne lui serait pas assurée à elle-même... Puis, poussée à bout par la tenace diplomatie romaine, elle finit (2 juin) par accorder que le Pape pût quitter Venise, mais à condition de se rendre non à Rome, mais dans une ville tenue par une garnison autrichienne, à Ancône par exemple, — à condition aussi de ne pas faire le voyage par terre (par terre, c'eût été traverser les Légations et faire acclamer *il Papa Re)*, mais par mer. Pie VII prit la mer en effet le 6 juin, sous la surveillance du marquis Ghisilieri, le commissaire autrichien qui s'était fait le lâche instrument de Thugut en toute cette affaire. Il débarqua d'abord à Pesaro, puis, le 21 juin, à Ancône, où Ghisilieri apprit la nouvelle de Marengo et se hâta de lui remettre le gouvernement civil de Rome. Pie VII fit son entrée dans sa capitale le soir du 3 juillet.

III. — L'Autriche, alors, c'était encore le Saint-Empire romain germanique, dont la disparition sera bientôt consommée, au lendemain d'Austerlitz, par le traité de Presbourg [1] (26 décembre 1805), qui enlèvera à François II son titre d'empereur d'Allemagne pour ne lui laisser que celui d'empereur d'Autriche sous le nom de François Ier.

Cet Empire romain d'Occident avait duré, avec des fortunes diverses, plus de mille ans. De qui était-il l'œuvre, originairement ? Du Pape S. Léon III ? ou de Charlemagne ? Qui des deux avait eu l'initiative du couronnement impérial du 25 décembre 800 ? Grande controverse, que M. Halphen (prof. à l'Université de Bordeaux) a rencontrée au cours de ses *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne* (commencées dans *Revue Historique* pendant la guerre et achevées déc. 1920).

Ce qui s'est passé les semaines et les mois qui ont précédé cette nuit de Noël 800, ce qui a été l'occasion du voyage de Charlemagne à Rome, n'est pas toutefois sans jeter quelque lumière sur le problème même du couronnement.

Une révolte avait éclaté à Rome contre le saint Pontife le 25 avril 799. Comme il se rendait en procession, ce jour de S. Marc, à l'église San Lorenzo in Lucina, une bande de conjurés l'assaillent, ayant à leur tête deux des plus hauts fonctionnaires de sa cour (dont l'un est même le neveu de son prédécesseur). On le jette à terre, on le roue de coups, on lui coupe la langue et on lui crève les yeux. M. Halphen dit qu'on a « tenté de lui arracher la langue et de lui crever les yeux » : il est vrai que Théophane nie la réalité de cette mutilation, mais c'est un Byzantin, qui rédige sa *Chronologie* à Constantinople ; Eginhard aussi emploie une formule dubitative, *ut aliquibus visum est,* mais le témoignage d'Eginhard est de très peu de poids, et ne saurait infirmer l'attestation de presque tous les contemporains qui disent bien qu'on a coupé entièrement la langue et arraché les deux yeux au Pape, attestation à laquelle s'est rendue, après mûr examen, la Congrégation des Rites en faisant insérer, en 1673, au Martyrologe ceci : *cui erutos ab impiis oculos et præcisam linguam Deus mirabiliter restituit.* — Toujours est-il qu'on ne le relève, à demi mort et baignant dans son sang, que pour le jeter au fond d'une cellule du monastère de Saint-Erasme. Deux *missi* francs le font libérer ; et il va prendre du repos et des soins à Spolète, en attendant qu'il puisse courir jusqu'à Paderborn (Westphalie) implorer le secours de Charlemagne lui-même.

Charlemagne lui donne une bonne escorte pour l'accompagner à Rome, et promet d'y aller lui-même.

Oui ; mais ce n'est pas seulement en protecteur de l'Eglise qu'il va apparaître à Rome ; c'est en juge. Le Pape n'est pas seulement une victime : il est un accusé. Les adversaires ne désarment pas, et continuent à le traiter d'adultère, de parjure. Le roi franc est, de part et d'autre, invité à tirer l'affaire au clair.

Et il semble bien que ce soit dès cet été de 799 que l'on ait songé, en milieu franc, à l'Empire pour Charlemagne. Une lettre fameuse d'Alcuin à Charlemagne (et que l'on peut dater de juin 799) insiste sur ce fait que les deux « dignités suprêmes », la papauté et l'empire, traversent une crise redoutable. La papauté vient d'être ébranlée en la personne du Pape Léon. Quant à la dignité impériale, celui qui en était revêtu en a été dépouillé : allusion au jeune Constantin VI, renversé en 797 par sa propre mère l'impératrice Irène, qui s'est débarrassée de lui en le faisant, lui aussi, aveugler

[1] *Presbourg,* forme germanique. Comme la ville était devenue ensuite hongroise et l'est restée jusqu'en 1919, les Hongrois la baptisaient de la forme magyare *Poszony.* Aujourd'hui qu'elle est tchéco-slovaque, vous la voyez citée dans les journaux sous son orthographe tchèque *Bratislava.* Voilà qui va simplifier la géographie ! Autrefois on ne faisait point tant de grimaces. Nous avons continué à dire, en Alsace, Strasbourg, Mulhouse, etc.; et nous n'allons tout de même pas débaptiser, à Paris, notre rue de Presbourg pour la dénommer rue Bratislava !

et emprisonner ; mais le pouvoir d'Irène, à son tour, est chancelant : contre cette femme qui — fait inouï — ose garder pour elle seule la couronne impériale, les compétiteurs, qui jamais n'ont manqué à Byzance, redoublent d'activité, sans qu'aucun cependant ait des titres sérieux à produire ou sache s'imposer par la force et l'audace. On savait cela en Occident; et l'on y était même porté, semble-t-il, à s'exagérer la gravité de cette situation et à la croire plus inextricable qu'elle n'était réellement.

Aussi Alcuin, dans cette éclipse de l'*Apostolica sublimitas* et de la *dignitas imperialis,* conclut-il que seule la *regalis dignitas* reste debout en la personne de Charles, que le Christ a constitué recteur de son peuple, un recteur plus puissant que pape et empereur, plus sage, plus élevé en dignité : *rectorem populi christiani, ceteris præfatis dignitatibus potentia excellentiorem, sapientia clariorem, regni dignitate sublimiorem. Ecce in te solo tota salus ecclesiarum Christi inclinata recumbit...* En bref, et pour parler clair, Alcuin regardant le trône impérial comme vacant, invitait Charles à pourvoir sans plus, à lui seul, à la défense de la papauté et de la chrétienté tout entière : « C'est toi qui es maintenant le vengeur des crimes, le guide des égarés, le consolateur des affligés, c'est à toi qu'incombe la tâche d'exalter les bons... »

Charlemagne ne se dérobera pas à cet appel. Mais il prendra son heure. Il se met en route pour Rome à l'automne de l'année 800, et son voyage prend des allures de triomphe. Le Pape vient à sa rencontre jusqu'à Mentana, à une vingtaine de kilomètres de la Porta Pia, et rentre en hâte à Rome préparer une réception digne de son illustre visiteur. Le lendemain, 24 novembre 800, il accueille le roi franc en grande pompe du haut des degrés de Saint-Pierre, entouré de tout son clergé, dans un concert d'actions de grâces.

Une semaine plus tard (1er décembre), Charles présidait, à St-Pierre même, une assemblée de prélats, de clercs et dignitaires laïcs, et soumettait à leur examen les plaintes formulées contre le Pape. L'assemblée se déclare incompétente : — « *Ab ipsa Sede nos omnes judicamur : ipsa autem a nemine judicatur, quemadmodum et antiquitus mos fuit.* » Le Pape fut seulement invité à prouver son innocence par le serment, formalité qu'Alcuin eût voulu lui épargner mais à laquelle le Pontife dut enfin se plier après un nouveau délai de trois semaines : ses accusateurs sont, en conséquence, condamnés à mort, mais S. Léon obtint (probablement) commutation de leur peine en celle de l'exil.

Ceci se passait le 23 décembre. On sait la scène du surlendemain, à l'office de la nuit de Noël : tandis qu'on achève de lire l'Evangile, le Pape se lève de son trône, s'avance vers l'endroit où Charles prie agenouillé devant le maître-autel, lui pose sur la tête le diadème des Césars ; et la basilique alors retentit d'acclamations unanimes : *Karolo Augusto a Deo coronato magno et pacifico imperatori vita et victoria !* — Puis, se prosternant devant Charles, le Pape l' « adore » comme le veut l'antique protocole impérial (voir là-dessus le docte mémoire de Mgr Batiffol et de L. Bréhier, *Ami* 1920, p. 539-541) : *Et post laudes ab Apostolico, more antiquorum principum, adoratus est.* Puis, aussitôt après, *illico,* le Pape procède au sacre et au couronnement royal du fils aîné du nouvel empereur, nommé Charles également. Enfin, la messe terminée, les deux princes francs vont pieusement déposer de riches offrandes sur l'autel de S. Pierre.

Voilà une cérémonie dont toutes les parties se tiennent et où apparaît clairement une volonté organisatrice. Ceci n'a pas été improvisé. Même, une partie du peuple devait être au courant d'avance : autrement, les acclamations eussent-elles éclaté avec cette unanimité ? Et puis, est-il vraisemblable que, après ce qui s'était passé les semaines et jours précédents, le Pape se soit hasardé à prendre *ex abrupto* l'initiative d'une pareille nouveauté sans même en avertir le prince franc ? Celui-ci, en tous cas, ne se serait pas laissé faire ainsi jusqu'au bout : la passivité n'était pas dans son caractère... Il y a cependant une tradition qui a prétendu que tout a été improvisé, que Charlemagne ne soupçonnait rien d'avance, bien plus, qu'il en a été froissé au point de dire qu'il ne serait pas entré à l'église, même en un jour de si grande fête, s'il avait pu prévoir le dessein du Pontife ; — tradition qui traîne encore en quelques auteurs et qui est très ancienne, presque contemporaine des événements, puisque nous la voyons apparaître dix ou douze ans après et qu'elle a trouvé sa forme définitive dans la *Vita Karoli,* d'Eginhard :

> ... Quo tempore imperatoris et augusti nomen accepit. Quod primo in tantum aversatus est, ut adfirmaret se eo die, quamvis præcipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum, si pontificis consilium præscire potuisset.

On a cherché l'origine de cette légende dans les difficultés du nouvel empereur avec Constantinople. Car, à Constantinople, on n'était point si désemparé, point si éclipsé que le croyait Alcuin en 799. Charlemagne avait d'abord demandé (dit Théophane) la main de l'impératrice Irène, qui refusa : il s'agissait bien de cela ! A Constantinople on parle de traiter le roi franc en vulgaire usurpateur, car nul n'avait alors idée qu'il pût y avoir deux Empires Romains côte à côte. La situation devint vite très tendue ; on parla même d'un débarquement des Francs sur les côtes de Sicile, terre byzantine. Puis, on négocia : l'annaliste franc attribue à Irène l'initiative des négociations, tandis que l'annaliste grec fait de Charlemagne le solliciteur. Mais annalistes grecs et francs sont d'accord pour signaler en 801 et 802 les allées et venues des plénipotentiaires des deux parties. Puis il y eut rupture complète, suivie même d'opérations militaires. Puis, c'est une nouvelle période de négociations actives en vue d'arriver à une entente amiable : ceci, dans les années

810-811, où nous voyons (en 811) Charlemagne, pour tenter de fléchir l'irréductible intransigeance du César byzantin, lui adresser la lettre la plus pressante et la moins fière de toutes celles que nous avons conservées de lui. Or, c'est alors précisément aussi que nous voyons prendre corps la légende du prince couronné empereur sans le savoir, malgré lui. Il y a là une coïncidence qui ouvre la porte à une conjecture certainement plausible.

Quel est le sens de l'acte du 25 décembre 800 ? Qu'a voulu faire le Pape ? Est-ce un acte du Vicaire de J.-C. ? ou un acte simplement du Pape chef temporel et représentant du peuple Romain ? Cette seconde opinion a été défendue par Ozanam, par Gosselin (professeur au Séminaire St-Sulpice) ; elle a passé dans des Manuels même très réputés (comme Marx, prof. au Séminaire de Trèves, qui dit que le Pape a agi comme « premier citoyen de la *Respublica Romana* ») ; le Manuel, si répandu en France, de Marion se contente de qualifier la première opinion « plus probable. » Charlemagne a prétendu voir dans son couronnement une *renovatio imperii,* ce qui impliquerait la suppression de l'Empire grec, tombé soi-disant en déshérence par l'avènement d'une femme (Irène) ; et ses partisans, de leur côté, parlent d'une vraie translation de l'Empire de Constantinople à Rome, *translatio imperii*... Ce n'est pas ce qu'a voulu le Pape : après comme avant 800, Rome continue à correspondre avec les souverains de Byzance comme avec de vrais empereurs. Et ce n'est pas non plus un nouvel Empire d'Occident qu'il a pensé instituer en face du vieil Empire d'Orient : il a proclamé un Empire tout court, un Empire pour la Chrétienté. Il a voulu, bien probablement, canaliser l'ambition de Charlemagne en la consacrant. La puissance royale du prince franc devenait très empiétante ; une couronne impériale, décernée par le Pape lui-même, sauvegarderait mieux les apparences tout au moins de la subordination à l'Eglise :

Des nécessités politiques entraînaient la papauté elle-même, dit M. Imbart de la Tour dans son récent ouvrage *(Histoire politique,* t. II de l'*Hist. de la Nation française,* p. 203). Cette solution (le couronnement impérial) répondait à ses vues d'ordre, d'unité, d'organisation de cet Occident chrétien, dont elle pressentait la rupture inévitable avec Byzance. — Et c'était aussi l'unique moyen de régler, en Italie, des rapports que la puissance grandissante de Charles rendait de plus en plus indécis. Elle avait donné au roi franc le titre de *patrice,* de protecteur de l'Eglise et du Patrimoine de Pierre. Ces titres ne répondaient plus à l'idée qu'éveillait l'autorité de Charlemagne. Dans cet Etat pontifical qu'il avait créé, il prétendait à une autre place qu'à un patronage d'honneur. Il faisait acte de souverain, exigeait le serment à Rome et dans les villes du Patrimoine, se déclarait juge des institutions ou des concessions réclamées par le Pape. Des conflits commençaient à naître. En Sabine, à Bénévent, les *missi* royaux contestaient aux fonctionnaires d'Adrien (pape de 772 à 795) l'administration des villes. N'avait-on pas vu, en 799, Léon III chassé de Rome, contraint de se réfugier auprès de Charlemagne, de le prendre pour arbitre, de se justifier devant lui ? Le successeur des Apôtres devait-il s'incliner devant le successeur des rois lombards... ? La notion d'un Empire était plus large que celle d'une royauté. Le pape pouvait consentir à un partage avec un Empereur couronné de sa main. Il n'entendait pas traiter d'égal à égal avec un roi.

Mais Charlemagne va être le premier à regimber contre ce concept d'une couronne impériale à tenir du Pape. En 813, sentant sa fin prochaine († 28 janvier 814), et ses deux aînés Pépin et Charles étant morts, il veut assurer à son troisième fils Louis (déjà sacré roi en 781 par le pape S. Adrien Ier) la possession du pouvoir et du titre impérial, et lui ordonne de prendre lui-même la couronne sur l'autel à Aix-la-Chapelle : Louis obéit. Mais, en 816, le pape S. Etienne IV, qui vient de succéder à S. Léon III, conteste la validité de ce couronnement laïque ; et Louis le Débonnaire consent à recevoir des mains du Pontife à Reims la couronne comme un présent pontifical : — « Pierre se glorifie de *te faire ce présent* parce que tu lui assures la jouissance de ses justes droits » : formule significative, qui ajoute une claire et forte précision à l'acte (pour nous énigmatique) du 25 décembre 800. Désormais il est entendu que le couronnement de l'Empereur n'est pas seulement une cérémonie (comme le sacre des rois), mais un droit pontifical : l'Empire n'est pas seulement béni par la Papauté, il est une émanation de la Papauté. Le Pape, de son côté, consent à demander, après son élection, l'assentiment de l'Empereur : le successeur même de S. Etienne IV, S. Pascal Ier, élu en janvier 817, s'étant cru obligé par les circonstances de n'attendre point l'assentiment de l'Empereur, prend soin de s'en excuser, et, en retour d'un diplôme de protection de Louis le Débonnaire, accorde que l'élection pontificale sera toujours notifiée à l'Empereur par l'envoi de légats.

Tout cela n'était pas l'idéal. Cela se faisait du moins en accord avec l'Eglise. Plus tard, et dès le siècle suivant, avec les empereurs de la maison de Saxe, les Ottonides, c'est un régime de tyrannie qui s'installera ; puis, au XIe siècle et au XIIe, ce seront les farouches Césars de la dynastie franconienne, Henri III, Henri IV, Henri V ; puis au XIIe siècle et au XIIIe, les Hohenstaufen maudits (Barberousse, Henri VI le Sanguinaire, Frédéric II) dont les excès détermineront l'effondrement du régime impérial. Mais ni le Pape ni l'Empereur de la nuit de Noël 800 n'avaient prévu cela. — « Si Charlemagne, dit M. Imbart de la Tour, avait pu entrevoir dans les brumes de l'avenir le véritable héritier de sa pensée, le continuateur de son œuvre, il n'eût désigné ni Otton, ni Frédéric, mais S. Louis. » Il n'était certes pas un S. Louis ; mais il eût compris S. Louis. Il n'eut pas de la liberté de l'Eglise le sens qu'en eut S. Louis. Son excuse, c'est que l'Eglise de son temps lui apparaissait, en plusieurs de ses éléments, ravagée par tant de désordres ! Son tort, ce fut de vouloir y remédier par lui-même et de son autorité propre, comme s'il eût été l'évêque non pas seulement du dehors, mais du dedans. Autrefois on nous faisait un Charlemagne

tout d'une pièce, le type du prince chrétien : il y a certes, dans sa longue carrière, dans sa prodigieuse activité, tous les éléments du plus riche panégyrique. Mais il y a autre chose aussi, et qu'il ne faut pas perdre de vue quand on aime l'Eglise et qu'on a le souci de sauvegarder dans les âmes la notion de l'indépendance nécessaire de l'Eglise. Même des Manuels aussi abrégés que la courte (et superbe) esquisse de M. Saltet font à cette critique la place voulue : — « Charles voulait de bons abbés et de bons évêques. Il est vrai, il avait le tort de les choisir souvent lui-même, sans aucun souci des élections. Mais il tâchait de faire de bons choix... Son bras puissant protégeait l'Eglise, mais par moments il la bousculait un peu. En résumé, le roi Charles était un très bon fabricien, mais il faisait parfois la leçon à son curé. — Et même, une fois, il a joué à l'évêque ou plutôt au pape. C'était au concile de Francfort de 794. Lui et ses évêques ont voulu faire la leçon au pape Adrien... » Voir là-dessus, et sur les autres empiétements de Charlemagne, le travail paru ici en 1920, p. 202-204, avec pièces à l'appui (d'après les doctes recherches de M. Arquillière).

IV. — Les lecteurs de la *Revue de la Semaine* ont pu suivre, en février et mars, et tout le monde lira maintenant en volume [1] les conférences données par M. Poincaré au commencement de cette année sur *les Origines de la guerre,* les conférences les plus retentissantes qu'on ait entendues de longtemps à Paris, et qui méritaient de l'être, car elles sont quelque chose de décisif et de définitif. Nul n'est mieux à même que M. Poincaré d'être informé sur ce sujet ; et nul sujet n'est plus grave. Les origines de la guerre, ce n'est pas seulement un chapitre d'histoire, c'est le chapitre essentiel, c'est celui qui contient l'explication de tout, celui qui détermine les conséquences de la guerre, celui où est incluse la signification profonde, la moralité des événements. C'est le chapitre des responsabilités. C'est le problème qui domine moralement tous les autres problèmes.

Les Allemands l'ont senti ; et dès le premier instant, ils ont tout fait pour obscurcir cette question des origines de la guerre. Ils n'ont pas reculé devant les mensonges les plus insensés, comme cette histoire des avions de Nüremberg et de Carlsruhe, réduite plus tard à néant par des Allemands mêmes. Ils ont fait prêter par leur presse pangermaniste toutes sortes de plans belliqueux à la Russie, à la France, à l'Angleterre : nous autres, en France, nous savons en quel état d'impréparation nous étions alors et quelle invraisemblance folle c'eût été que de nous supposer la moindre velléité de guerre. Mais c'est que la Russie et l'Angleterre étaient moins prêtes encore que nous ; et quand l'Angleterre, pour faire honneur à sa signature, déclara la guerre le 4 août, ce fut de sa part un geste d'une hardiesse inouïe : elle risquait tout. Si nous ne tenions pas, si nous laissions l'Allemand s'installer à Dunkerque et à Calais, elle était perdue... Tout le monde savait cela en Allemagne, et c'est bien pourquoi l'Allemagne précipita les choses. Jamais conquérant partant en guerre ne fut aussi fondé à croire qu'il avait tous les atouts en main.

Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que maintenant encore, en ce printemps de 1921, c'est sur ce problème des origines que l'Allemagne résiste le plus opiniâtrément. On trouve des Allemands qui reconnaissent qu'ils ont été battus militairement. On en trouve qui reconnaissent devoir des réparations. On en trouve infiniment peu qui reconnaissent être responsables de la guerre.

Voilà l'obstacle le plus douloureux, le plus irréductible au rétablissement de la paix, d'une paix qui ne soit pas sur le papier seulement, mais dans les âmes. Le premier acte du coupable qui veut revenir, c'est l'aveu de la faute. Les Allemands sont plus éloignés que jamais d'avouer. Chez les dirigeants, chez les meneurs pangermanistes, c'est mauvaise foi évidemment ; chez une bonne partie de la population, c'est ignorance. Ils en croient leurs journaux ; et leurs journaux, en ce printemps 1921, sont montés à un diapason de haine et de rage où l'on n'a probablement jamais vu se tenir aucune presse chez aucun peuple vis-à-vis d'un autre peuple. Ils se refusent à réparer parce qu'ils ne se croient pas coupables. Ils clament à tout l'univers que nous voulons leur ruine : simplement, c'est notre ruine à nous que nous ne voulons pas. Et ont-ils assez hurlé, les dernières années de la guerre, que la France, même victorieuse militairement, serait pour longtemps incapable de se relever économiquement, après les ruines dont ils l'avaient couverte ? La France, après 1870, a payé ce qu'on lui a demandé ; elle l'a payé avec une rapidité qui a facilité la reprise de relations normales. Elle s'est crue, elle a cru l'Empire napoléonien responsable de la guerre, jusqu'au jour où Bismarck s'est démasqué et a révélé brutalement au monde, plus de vingt ans après l'événement, son coup de la falsification de la dépêche d'Ems. Elle s'est humiliée ; elle a inscrit, au fronton de l'église votive de Montmartre : *Gallia pœnitens et devota.* L'orgueil prussien, après le désastre de 1918, n'a su que se raidir, s'exacerber plus que jamais ; et l'Allemagne en reste intoxiquée. Elle n'a pas senti la défaite ; et c'est un sentiment qui parfois est nécessaire au salut des peuples comme au salut des individus. Un de nos grands sociologues, M. Jean Izoulet, professeur au Collège de France, dans une série d'articles publiés l'an dernier par notre grand quotidien catholique du matin *(La Libre Parole),* a parlé de la « catastrophe de l'armistice. » Il parlait au point de vue français, sans doute. Mais ce n'est pas seulement pour la France que l'armistice prématuré a été une catastrophe, c'est pour l'Allemagne aussi, à

[1] **Les Origines de la Guerre,** par Raymond Poincaré, de l'Acad. fr., in-12 de 284 p., 10 f., Paris, Plon (tous les exemplaires sont sur vélin pur fil, ce qui hausse le prix ; mais on l'a voulu ainsi, parce que c'est un livre en effet qui doit demeurer). — P. 193, une distraction typographique : on a imprimé « Deux ans après, » pour : « Deux jours après ».

qui il a épargné le sentiment de la défaite. Les armées allemandes sont rentrées partout sous des arcs de triomphe ; du haut de toutes les chaires chrétiennes on les a proclamées *unbesiegt*, « invaincues. » Même dans ces conditions, même après que nous eûmes renoncé à pousser à fond notre victoire, des craquements se sont fait entendre, des lézardes se sont produites dans l'édifice de l'unité germanique : tout s'est ressoudé depuis, et l'Allemagne est retournée au *vomitus* prussien. Mais supposez le désastre éclaté à tous les yeux et l'armée allemande prise tout entière dans le colossal Sedan auquel Hindenburg savait qu'elle était immanquablement vouée avant la fin de novembre 1918 (et c'est bien pour cela que c'est lui, lui seul, qui, quand furent connues les conditions de l'armistice, a enjoint aux politiciens effarés de signer tout, tout ce qu'on voudrait, et sans même attendre l'expiration du délai de 72 heures imparti par Foch), l'unité artificielle du Reich volait en éclats, tous les efforts de la maçonnerie judéo-protestante pour en réamalgamer les débris eussent été impuissants, et il y avait place en Allemagne, hors de la Prusse, pour trois ou quatre nations honnêtes qui ne demandaient qu'à travailler en paix, et même à réparer...

Je refeuilletais l'autre jour un livre, *Un Voyage*, publié quelques semaines avant la guerre, par Jacques Vontade, pseudonyme d'une très élégante dame-auteur (qui d'ailleurs avait coutume de signer *Fœmina* des chroniques parisiennes du goût le plus fin). Elle nous promenait, dans ce *Voyage*, en Belgique, en Hollande, en Italie, mais surtout en Allemagne (à laquelle sont données 325 pages sur les 506 que compte le volume). Elle ne haïssait pas l'Allemagne. Elle déplorait les motifs de la durable inimitié. Elle se détournait au passage des régiments prussiens; elle se bouchait les oreilles quand défilait la musique des fifres ; mais elle pensait (p. 383) : — « J'aime l'Allemagne. Et chaque fois que j'y reviens, j'ai un regret plus fort en songeant à l'infranchissable fossé qui nous sépare d'elle. Peut-être faudra-t-il des siècles pour le combler. Alors on verra quelle perte de temps et de force nous avons faite, elle et nous, en demeurant hostiles. Nous travaillerions si bien ensemble. Pourquoi a-t-elle ouvert cette blessure par où le sang du cœur français coule toujours?... »

Paroles touchantes. L'auteur n'oserait probablement plus les écrire aujourd'hui, tellement le vœu qui y est formulé semble irréalisable ! La guerre a fait du fossé un abîme; et l'abîme ne cesse de se creuser plus sinistre et plus tumultueux depuis la conclusion de la paix. Ce n'est pas un état normal, même du simple point de vue de la politique humaine : combien moins, du point de vue chrétien ! — « Il n'y a pas de paix stable si la réconciliation et la charité mutuelle n'apaisent les haines et les inimitiés », nous disait l'an dernier le Saint-Père dans l'Encyclique *Pacem*.

Le livre de M. Poincaré est en six chapitres : la France et l'Allemagne après 1870 ; — l'alliance russe et l'entente cordiale ; — le Maroc et la crise balkanique ; — le drame de Serajevo ; — les journées tragiques ; — suprêmes tentatives de paix ; la guerre. — M. Poincaré a fait œuvre d'histoire, œuvre de sérénité. Jamais, sur un sujet aussi palpitant, on n'a fait tomber lumière plus calme, et tout ensemble plus pleine et plus forte.

On vient de publier aussi le tome III et dernier de **Messages, Discours, Allocutions, Lettres et Télégrammes** que M. Poincaré a écrits ou prononcés pendant la guerre et au cours des quinze mois qui se sont écoulés de l'armistice à la fin de sa Présidence (in-8 écu de 510 p., 10 f., Paris, Bloud). Ce tome III nous conduit d'août 1919 à février 1920. Nous y suivons le Président dans ses voyages à travers la France retrouvée, — celle d'Alsace et de Lorraine, — à travers la France dévastée, elle aussi reconquise par nos armes (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes, Aisne, Meurthe-et-Moselle), — en Belgique (Furnes, Nieuport, Dixmude, Ypres), — en Angleterre enfin (9-13 novembre 1919), où il parla si magnifiquement de la France aux réceptions qui lui furent faites (au Palais de Buckingham, au Guildhall, au Palais de St-James, à la Municipalité de Westminster, à la Colonie française de Londres, enfin à l'Université de Glasgow). Pages d'éloquence, pages pleines de choses surtout. Pages qui, dans les deux premiers volumes, resteront pour l'histoire de la guerre un document de premier ordre, et, dans le tome III (et déjà dans le t. II), un monument incomparable à la gloire de la France. Cet homme a le sens de la France; et je suis sûr que dans le fond de son âme il a le sens même de nos gloires religieuses : les quelques allusions trop rares qu'il y fait témoignent qu'il était de taille à s'y étendre heureusement s'il ne se fût cru lié par la fiction de la neutralité constitutionnelle. Mais de tout le reste de nos gloires il n'omet rien. Il connaît le tout de chacune des villes qu'il visite, de chacun des pays qu'il traverse. Il en évoque, en une langue prodigieuse de netteté et de concision, le passé et le présent, les richesses et les possibilités futures. Ne pourrait-on extraire de ces pages, pour nos régions du Nord et de l'Est, une anthologie populaire à bon marché ?

L'origine immédiate de la guerre, ce fut l'Orient. C'est des Balkans qu'est partie l'étincelle. Et le stock de matières inflammables n'y a pas été consumé tout entier par la guerre. Il y a toujours une « question » d'Orient; et c'est pourquoi M. Driault laisse ce mot au titre de la nouvelle édition qu'il nous donne, très accrue et prolongée, de son ouvrage : **La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres** (in-8 de xv-480 p., 15 f., Paris, Alcan). Les origines de la question d'Orient, c'est le moyen âge si l'on veut : elle était posée au temps des invasions slaves sur le Danube inférieur (VIe siècle), au temps des conquêtes arabes (VIIe siècle), au temps de Charlemagne (VIIIe et IXe siècles), au temps des Croisades, au temps de la chute de l'Empire latin de Constantinople (1261), au temps de la Grande Serbie de Stéphane Douchan (1331-1355)... Sur ces antécédents, M. Driault nous donne quelques pages rapides et denses comme il sait les écrire. Mais le sujet de son livre, c'est la question d'Orient telle qu'elle a été posée, à la fin du XIVe siècle (écrasement de la Serbie à Kossovo, 1389), par l'établissement des Turcs dans les Balkans, établissement devenu complet et définitif par la chute de Constantinople en 1453. Comment l'Europe a-t-elle laissé faire ? Les Papes seuls ont vu le danger; leurs efforts se sont brisés devant l'égoïsme des princes chrétiens. Et depuis, l'Orient turc n'a cessé d'être une menace, menace d'abord par sa puissance, menace ensuite par sa faiblesse même et par les conflits que son émiettement allume entre les appétits rivaux.

Et la guerre de 1914 n'a pas résolu la question, puis-

qu'elle laisse les Turcs en Europe et dans l'Asie antérieure, où ils n'ont jamais été que campés, où leur établissement n'a jamais été que superficiel, où ils sont restés, après plus de cinq cents ans de domination, aussi étrangers qu'au premier jour. De race mongole, ils se sont refusés à toute fusion avec les populations soumises. Ils ne les ont pas plus converties à l'Islam qu'ils ne se sont convertis au christianisme; ils ont déterminé des apostasies nombreuses (surtout dans les classes dirigeantes), mais la masse est demeurée chrétienne. Ils se sont contentés de les écraser d'impôts, de stériliser la terre, de prendre les jeunes garçons et les jeunes filles pour les harems, de procéder par massacres aux moindres velléités de résistance. Ils n'ont guère été moins rudes aux Arabes eux-mêmes; ils ont usurpé le gouvernement religieux de l'Islam après avoir fait mourir le dernier des califes arabes; ils ont ruiné les grandes capitales arabes si brillantes autrefois, Bagdad et Damas. Ils ont fermé la route de l'Inde, qui était ouverte aux marchands depuis les origines de l'histoire. Par eux le silence de la mort a régné cinq siècles sur les pays du Levant.

C'est cette histoire lamentable, l'histoire de la pire oppression que des hommes aient jamais subie, qui nous est dite ici, — rapidement (moins de 100 pages) pour les XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles jusqu'à la chute de Napoléon, — plus développée à mesure que se dessinent les événements d'où sortira la situation actuelle : *de 1815 à 1878,* période dite de la réforme de la Turquie et des démembrements : formation de la Grèce, des principautés danubiennes, de la Serbie ; réformes de Méhémet-Ali en Egypte ; interventions multiples des puissances européennes sur les divers points de l'empire turc ; insurrections, en 1875, de l'Herzégovine, de la Bosnie, de la Bulgarie ; la Turquie en guerre contre la Serbie et le Monténégro (juillet 1876), puis, après l'échec de la conférence européenne de Constantinople (déc. 1876-janv. 1877), contre la Russie (avril 1877-février 1878) ; traité de San-Stefano, 3 mars 1878 ; Congrès de Berlin juin-juillet, et traité de Berlin 13 juillet 1878, où sont créés les nouveaux royaumes de Serbie et de Roumanie et la principauté de Bulgarie, celle-ci étrangement mutilée par la volonté de l'Angleterre mais prenant une revanche en s'annexant (1885) la Roumélie orientale ; guerre serbo-bulgare de 1886 ; avènement de Ferdinand de Saxe-Cobourg au trône de Bulgarie, juillet 1887 (p. 104-242) ; — enfin, dans une dernière partie (p. 243-460), étude des événements qui ont amené les solutions très instables que nous avons sous les yeux : traités de Versailles, de St-Germain, de Neuilly et de Sèvres (juin, juillet, août 1919).

Si l'on voulait replacer la question d'Orient dans l'ensemble de l'histoire universelle, note en conclusion M. Driault, on noterait ces grands phénomènes généraux qui sont parmi les plus impressionnants de la marche de l'humanité :

Il y a vingt-deux siècles, l'hellénisme, conduit par Alexandre le Grand, du Bosphore, d'Alexandrie, de Tyr, conquit l'Asie antérieure, les plateaux de la Perse, ouvrit pour des siècles les routes d'Inde et de Chine ;

Il y a quinze siècles, depuis les Huns, que les peuples de l'Asie, Mongols, Finnois, Tartares, Turcs, ont commencé de refluer vers l'Occident, couvrant de leurs hordes la Russie, la Hongrie, toute l'Asie Occidentale, la péninsule des Balkans, pour établir leur plus forte position à Constantinople ;

Et voici trois siècles et demi, depuis la victoire de Lépante (1571), que les Européens reprennent vers l'Est les traces d'Alexandre, refoulent les races asiatiques sur l'Asie, cherchent les routes des incomparables marchés de l'Inde et de la Chine, pour achever vers le Toit du Monde la rencontre de toutes les races humaines...

Voilà la Question d'Orient...

V. — M. Driault étudie l'enchaînement des faits par le dehors. C'est à des méditations tout autrement profondes que nous convie Mgr Delassus. Car c'est vraiment un livre de méditation que ses **Pourquoi de la guerre mondiale.** L'an dernier (p. 333), nous en présentions ici le livre I, un examen de conscience, le plus circonstancié et le plus élevé des examens, le plus surnaturel et le plus nourri de faits concrets. Le livre II, qui doit donner la réponse au réquisitoire dressé par l'examen, la *Réponse de l'Histoire,* sera en deux tomes, dont nous venons de lire le I[er] (in-8 de 507 p., 7 f. 50, Paris et Lille, Desclée). Cette « Réponse », c'est d'abord 1° *l'œuvre de Napoléon III et de Victor Emmanuel :* l'œuvre de Napoléon III en Orient (c'est par là que s'ouvre le volume de Mgr D., tellement cette question d'Orient apparaît toujours au premier plan !), puis en Italie et à Rome, dans l'Etat pontifical, contre le Pape sur le terrain doctrinal même : comment il restera, aux yeux de la postérité, le créateur de l'unité italienne et le créateur de l'unité allemande ; — 2° *l'œuvre de la République :* une politique coloniale faite d'incohérence et d'esprit sectaire : en regard, tableau admirable de l'activité déployée par nos missionnaires sur tous les terrains ; la République et l'armée : tableau des mesures en nombre incalculable prises par nos gouvernements révolutionnaires pour avilir l'armée et la livrer aux Loges, avec le concours de trop nombreux membres de l'enseignement officiel ; — 3° enfin *l'œuvre du protestantisme :* caractère toujours antifrançais du protestantisme et complicités qu'il a trouvées chez nous. — Pages d'une documentation minutieuse et d'une inépuisable richesse doctrinale, et qu'on ne saurait trop souhaiter de voir méditer par tous nos confrères (surtout de l'enseignement).

Sur cette question des colonies, qui tient une place de choix dans l'ouvrage de Mgr Delassus, — sur la géographie humaine de nos colonies, on trouvera un excellent exposé (les 200 dernières pages) dans le nouvel ouvrage de MM. H. Busson, J. Fèvre et Henri Hauser, **La France d'aujourd'hui et ses colonies** (in-12 de x-692 p., 79 gravures et 94 cartes, 14 f., Paris, Alcan). Ah ! la belle géographie, claire, vivante, vraiment scientifique ! Où est le temps où la géographie n'était qu'une sèche et fastidieuse nomenclature, utile tout au plus pour le voyageur ou le commerçant (et il n'est pas si loin, ce temps : nous l'avons connu, nous les anciens de l'*Ami)* ? La géographie, ainsi présentée, ne concourait en rien à la formation de l'esprit, tandis que, étudiée comme une science, comme un ensemble cohérent de phénomènes qui s'expliquent les uns par les autres, qui sont exposés dans leur dépendance mutuelle, qui ne cessent de nous mettre en lumière les liaisons providentielles entre la nature du sol, le relief, le climat, la végétation, les établissements humains, bref, entre la Terre et l'Homme, elle est un constant appel à la réflexion, elle soulève à tout instant des problèmes, elle incite à remonter aux causes ; elle ne se borne plus à constater, elle pose des pourquoi sans nombre, et elle y répond. — Après une vue d'ensemble sur le milieu physique, on étudie ici successivement les grandes régions naturelles de la France, pour terminer par une vue d'ensemble sur la géographie humaine de notre pays (cf. *Ami,* 1920, p. 654, à propos de J. Brunhes). Une dernière partie aborde l'étude des colonies françaises : milieu physique, indigènes, mise en valeur (Afrique du Nord, Ouest africain, Indochine, Madagascar). — Les cartes sont une merveille, non pas peut-être de splendeur artistique (on n'y a pas visé), mais de clarté technique, de science, de précision schématique.

VI. — **Foch. Une lignée, une tradition, un caractère,** par le baron André de Maricourt (in-12 de XXVI-240 p., 7 f. 50, Paris, Berger-Levrault). Voici certainement ce qui a été écrit de mieux sur Foch, sur la leçon morale surtout qui se dégage de la vie de Foch. Car ce n'est pas à un homme qu'il s'agit de rendre un hommage qui ne serait pas digne de lui s'il ne s'adressait qu'à lui, — mais à un caractère et à une doctrine, dans un

but d'intérêt général. Trois chapitres initiaux sur la lignée de Foch, sur son hérédité militaire ; puis, étude de l'homme (que M. de Maricourt a connu dans l'intimité) : une éducation, une carrière, un caractère, une volonté. Un de nos meilleurs neurologues, à la lecture de ces pages, écrivait à l'auteur : — « La discipline de Foch me paraît un véritable traité de psychothérapie qui devrait être appliqué *à l'éducation des enfants* et à la *direction des malades.* » Et le chef d'un grand Ordre religieux demandait à Foch lui-même des conseils pour la conduite des hommes.

Foch a eu, à un degré incomparable, le sens de la collaboration entre Dieu et l'homme. Il a été toujours persuadé que l'homme peut, par sa sagesse, sa raison, sa volonté, en un mot, par sa *vertu,* devenir l'interprète des volontés éternelles. Il a cru que la force de l'âme ainsi secourue et soutenue par la foi est invincible quand l'homme travaille à aider le ciel. Il a cru que la guerre est un drame de *conscience ;* et sa foi s'est traduite par des mots et des interventions illustres à tout jamais, par exemple sa dépêche des marais de St-Gond : — « Mon centre cède, ma droite recule, situation excellente, j'attaque. » Il a su que, dans une vie conduite par Dieu, tout se modifie et tout s'élève : les passions humaines font place aux gestes harmonieux et forts ; les inhibitions d'ordre inférieur qui paralysent l'homme disparaissent sous le feu de l'enthousiasme ; les capacités, les intuitions et les connaissances se fortifient, trempées par cette flamme intérieure... Ce n'est plus la course au tombeau, mais c'est la marche vers l'étoile. Dans une telle lumière on comprend que, sur la scène du monde, l'héroïsme seul tient les grands rôles et qu'en lui se trouve caché le douloureux mystère de la vie. A mesure que croît l'idée du devoir, l'empire de la souffrance morale se purifie ; et la liberté intérieure de l'homme, qui diminue quand il commet le mal, s'augmente quand il fait le bien.

Il sait, quand il parle de ses grandes journées, ajouter en terminant : — « Et puis Dieu était là. » Mais il ne veut point que l'on confonde le miraculeux et le providentiel. Il sait que ce n'est point au sens propre que l'on peut parler du miracle de la Marne, du miracle de l'Yser, du miracle de la Victoire. Mais il ajoute (c'est une phrase que nous avons déjà citée ici, mais que l'on ne saurait trop méditer : Foch y est tout entier, dit M. de Maricourt) :

« Quant à ce qui me concerne, lorsque, dans un moment historique, une vue claire est donnée à un homme et que, par la suite, il se trouve que cette vue claire a déterminé des mouvements énormes de conséquences dans une guerre formidable, j'estime que cette vue claire — je pense l'avoir eue à la Marne, à l'Yser, le 26 mars (1918) — vient d'une force providentielle, entre la main de laquelle on est un instrument, et que la décision victorieuse est amenée d'en haut par une volonté supérieure et divine. »

Il est le héros chrétien. Lui, le maître des études napoléoniennes, lui qui a remis, dans notre jeune Ecole de guerre, il y a vingt-cinq ans, les doctrines napoléoniennes à la place qu'elles n'auraient jamais dû quitter et où nous avions laissé s'installer les relations officielles du Grand Etat-Major prussien, il sait ce qui a manqué à Napoléon. Et il l'a dit, aux Invalides, devant le tombeau de l'Empereur, le 5 mai 1921. Il lui a rendu un hommage incomparable ; il a terminé par ces paroles magnifiques : — « Sire, dormez en paix, de la tombe même vous travaillez toujours pour la France. A tout danger de la Patrie, nos drapeaux frémissent du passage de l'Aigle. Si nos légions sont rentrées victorieuses par l'Arc Triomphal que vous aviez bâti, c'est parce que cette épée d'Austerlitz (que des invalides venaient d'aller chercher dans la crypte pour la présenter au maréchal) en avait tracé la direction en montrant comment réunir et mener les forces qui font la victoire. Vos magistrales leçons, votre opiniâtre labeur, restent des exemples imprescriptibles. A les étudier, à les méditer, l'art de la guerre se forme chaque jour plus grand. » — Mais il avait rappelé auparavant que la loi morale reste la même pour tous :

« *Décidément,* le *devoir* reste commun à tous : au-dessus des armées à commander victorieusement, c'est le Pays à servir pour son bonheur tel qu'il l'entend ; c'est la *justice* à respecter partout ; *au-dessus de la guerre, il y a la paix.*

« Décidément, l'homme même le plus doué s'égare, qui, dans les règlements de comptes de l'humanité, se fie à ses vues propres et à ses seules lumières, et s'écarte de la loi morale des sociétés faite du respect de l'individu, de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui constituent notre civilisation et qui sont l'essence même du christianisme. »

L'Histoire de Napoléon racontée par les grands écrivains, par R. Burnand et F. Boucher, archivistes-paléographes (in-12 de 390 p., 7 f. 50, Paris, Grasset). On croit d'abord à une anthologie quand on ouvre ce livre ; mais c'est que c'est vraiment une histoire, et la plus suivie, la plus une des histoires, sous trente plumes différentes, les plus différentes qui soient : Taine y voisine avec Bourrienne, Albert Sorel avec Balzac, M^me^ de Staël avec G. Lenôtre, Albert Vandal avec M^me^ de Rémusat ; on y salue au passage Thiers et Fr. Masson, H. Houssaye et d'Esparbès, Gourgaud et Montholon, Hugo et Lamartine, Barbier et Musset, Henri Heine et Tolstoï, Coignet et Méneval, le sergent Bourgogne et le baron Fain, M^me^ de Boigne et Chateaubriand, Courier et Stendhal, P. Adam et Barrès, etc., — et Foch n'est pas oublié. Ceci a coûté beaucoup de travail ; mais il a fallu un art supérieur aussi, pour fondre en un tout harmonieux, et d'une unité si impressionnante, des morceaux de tonalités si diverses (un seul morceau nous a paru détonner : c'est le chapitre de *Servitude et Grandeur militaires,* de Vigny, p. 120 sqq.).

Un livre dont le titre seul est une trouvaille et dit tout, c'est le **Manuel du Chef,** ou *Maximes napoléoniennes* choisies par J. Bertaut (in-16 de 222 p., 7 f. 50, Paris, Payot). Ces maximes sont groupées sous sept titres différents : 1° Le chef ; 2° De la France et des Français ; 3° L'autoritaire et le politique ; 4° Comment organiser la nation ; 5° Comment organiser l'armée ; 6° La guerre et sa conduite ; 7° Des diplomates et de l'extérieur :

« Une armée n'est rien que par la tête... Un mauvais général vaut mieux que deux bons... La présence du général est indispensable : c'est la tête, c'est le tout d'une armée. Ce n'est pas l'armée romaine qui a soumis la Gaule, mais César ; ce n'est pas l'armée carthaginoise qui faisait trembler l'armée républicaine aux portes de Rome, mais Annibal... L'homme supérieur est impassible : on le blâme, on le loue, il va toujours. ...La première qualité du soldat est la *constance* à supporter la fatigue, la valeur n'est que la seconde... Les privations et la misère sont les vrais instituteurs du soldat... La guerre est une affaire de tact...

« L'homme ne marque dans la vie qu'en dominant le caractère que lui a donné la nature, ou en s'en créant un par l'éducation et sachant le modifier suivant les obstacles qu'il rencontre... Il faut qu'un homme de guerre ait autant de caractère que d'esprit. Les hommes qui ont beaucoup d'esprit et peu de caractère y sont les moins propres... L'indécision des principes est aux gouvernements ce que la paralysie est aux mouvements des membres... La sévérité prévient plus de fautes qu'elle n'en réprime... Il faut sauver les peuples malgré eux... Les trois quarts des hommes ne s'occupent des choses nécessaires que lorsqu'ils en sentent le besoin ; mais, justement alors, il n'est plus temps... »

Figures juives, par Robert Launay (in-12 de 207 p., 7 f. 50, Paris, Nouv. Libr. Nationale, 3, place du Panthéon). Six « figures » passent ici sous nos yeux : Crémieux, l'associé de Gambetta au Gouvernement de

la Défense Nationale après le 4 septembre 1870 ; — Rachel la tragédienne ; — Henri Heine, Juif allemand que les Allemands ont renié mais que la France se garde de revendiquer (en dépit de la distinction toute boulevardière de ses écrits en langue française), Juif uniquement, qui n'a jamais rien aimé ni rien compris du christianisme ; — Naquet, le père de la loi du divorce et l'un des principaux auteurs du boulangisme ; — le docteur Nordau, si choyé chez nous avant la guerre, pour ses élucubrations pseudo-philosophiques, et qui, pendant la guerre, est allé se faire en Espagne l'un des agents les plus actifs de la propagande antifrançaise, pour revenir essayer de se faire encore fêter chez nous après la guerre ; — Joseph Reinach enfin, † avril 1921 : — six portraits qui, à des titres divers, constituent une psychologie très documentée du type juif. Il y a là une mine pour les historiens des mouvements politiques et sociaux de notre âge. Le plus caractéristique de tous, c'est Naquet († 1915) : il avait dans le sang, plus qu'aucun de ses congénères, l'instinct de la destruction ; nul ne fut anarchiste plus constant, plus passionné (il était député du Vaucluse, issu d'une de ces nombreuses familles juives que les Papes acclimatèrent volontiers dans leurs Etats d'Avignon).

Maria Chapdelaine, Récit du Canada français, par Louis Hémon (in-12 de 206 p., 6 f. 50, Paris, Grasset). Ce volume est le premier d'une nouvelle collection qui paraît sous ce titre générique : *Les Cahiers verts.* Et, pour ce n° 1, on a choisi un pur chef-d'œuvre, l'œuvre unique d'un jeune écrivain prématurément enlevé aux Lettres, qui vécut deux ans dans les forêts canadiennes, mêlé à la vie des paysans, et en rapporta ce livre où il sut enfermer le pittoresque, la simplicité, la grandeur morale du pays et des gens de là-bas. Un critique de notre connaissance, pour louer ce livre, le dit apparenté à *Mireille :* pour ce qui est du talent et de la beauté littéraire, oui ; mais c'est d'une tout autre élévation morale et d'une tout autre pureté que *Mireille. Mireille,* c'est de l'amour idyllique, dit-on ; mais cet amour-là n'est pas d'une méditation saine : il est de ceux qu'un moraliste a le devoir de connaître et de pénétrer, mais heureuse la jeune fille qui l'ignore ! — Ici, rien de semblable ; tout est raison et bon sens chrétien. A la dernière page, on nous laisse entrevoir que Maria, qui vient de perdre sa mère, s'établira un jour, mais sans que l'attrait sentimental soit pour rien dans son choix... Elle fera ce qu'ont fait ses parents ; et ce qu'ont fait ses parents, le voici (p. 103) :

« Ils s'attendrissaient tous les deux en se rappelant le passé, et aussi en songeant aux cierges qui brûlaient déjà, et aux chants qui allaient s'élever bientôt, célébrant partout la naissance du Sauveur. La vie avait toujours été une et simple pour eux : le dur travail nécessaire, le bon accord entre époux, la soumission aux lois de la nature et de l'Eglise. *Toutes ces choses s'étaient fondues dans la même trame, les rites du culte et les détails de l'existence journalière tressés ensemble,* de sorte qu'ils eussent été incapables de séparer l'exaltation religieuse qui les possédait d'avec leur tendresse inexprimée. »

Peut-on mieux dire la beauté béatifiante que répand sur une vie et sur un foyer l'esprit chrétien, la sanctification des actions ordinaires, la surnaturalisation des affections légitimes ? Comme cela nous repose de tant d'autres récits (même étiquetés « pour jeunes filles ») ! Comme on se sent loin ici des pays de langueur sentimentale et de névrose !

Une autre Collection vient de s'inaugurer qui, au point de vue typographique d'abord, est une merveille : petits volumes in-16 de 150 p. environ, mais qui tiennent largement la matière de 300 p. in-12 : les caractères, petits et serrés, mais nets et nourris grassement de belle encre bien noire, sur beau papier, sont d'une lisibilité que l'on ne goûte guère que dans des publications de luxe ; prix uniforme, reliés, 4 fr., Paris, Payot. Nous en avons quatre volumes sous les yeux :

Les Anciennes Civilisations slaves (3 cartes hors texte), par Louis Léger, prof. au Collège de France, le patriarche des études slaves en notre pays : c'est de l'archéologie, mais l'archéologie de peuples qui nous tiennent étonnamment à cœur, puisque les jeunes Etats slaves nés de la guerre comptent parmi les éléments les plus décisifs de la reconstruction matérielle et morale de l'Europe : rien de ce qui les touche ne nous est étranger, et nous ne saurions trouver de guide plus clair, plus sûr, plus agréable que M. L. Léger pour nous promener à travers leur vie d'autrefois, leur vie d'avant le christianisme : vie individuelle, vie familiale, vie de la tribu, vie politique, vie maritime, vie artistique, vie religieuse, vie d'outre-tombe. Il faut étudier ces pages pour se rendre compte de la multitude de données précises que M. L. Léger y a condensées ;

L'Islam, par Edouard Montet, prof. à l'Université de Genève : étude objective de l'Islam 1° *dans son passé :* ses origines, son développement politique, religieux, littéraire, scientifique, artistique ; 2° *dans le présent et l'avenir :* statistique et propagation au XX^e siècle ; essais récents de réforme ; évolution, etc. Etude objective, ai-je dit, très objective et très consciencieuse, sympathique aussi, et surtout optimiste, trop optimiste certainement. L'auteur croit à un rapprochement, à une entente entre Musulmans et Européens, entre Musulmans et Chrétiens, à l'entrée des populations islamiques dans le courant de la civilisation moderne. Il dit, pour nous y encourager, qu' « il n'y a pas de différences essentielles entre l'Islam et le Christianisme » : s'il ne voulait dire par là que ce que disait S. Jean Damascène, qui appelait l'Islam une hérésie chrétienne (voir *Ami,* p. 245), ce serait très bien. Mais il va plus loin certainement. Et S. Jean Damascène, contemporain des débuts de l'Islam, a dit cela de l'Islam original ; il ne le dirait plus aujourd'hui : l'Islam a très évolué, comme nous le dit d'ailleurs M. Montet. Le protestantisme, lui aussi, fut d'abord une hérésie : aujourd'hui, que de pays où l'on ne saurait plus dire qu'il est même une religion !

La Littérature Française au XIX^e siècle, t. I *(1800-1852),* et t. II *(1852-1900),* par René Canat, professeur au Lycée Louis-le-Grand. Ceci est excellent de tous points. Pour les professeurs ce sera un trésor. A ceux même qui ont oublié beaucoup de choses, M. Canat donnera l'illusion de tout réapprendre et de tout comprendre. Nous en voulons citer quelques lignes qui en diront l'esprit.

Sa conclusion sur Lamennais : — « Ame ardente, élevée, généreuse, mais orgueilleuse, susceptible, intraitable et cassante : un de ces timides qui font les grands révoltés. Il souffrit beaucoup et il fit souffrir ; il fallait que tout pliât devant son humeur et sa logique. Cet adversaire de l'individualisme fut le plus individualiste des hommes ; cet apôtre de la pitié souffla surtout la colère ; ce défenseur de l'esprit religieux contribua à démolir ce qu'il prétendait fortifier. Très entêté dans ses idées, il se cabrait contre l'objection : dans l'affaire de Rome, il s'est buté et n'est pas revenu. Ce n'était pas un grand esprit. Il n'a pas vu que, si c'était un danger d'associer le christianisme à la monarchie, c'en était un autre, et infiniment plus grave, de le tirer vers le socialisme naissant ; il a cru qu'il travaillait pour l'ordre et il a semé l'anarchie. Du reste, il avait plutôt des impressions que des idées : son système politique et social est extrêmement nuageux. Nous n'avons rien à tirer de lui aujourd'hui, mais on relira toujours avec émotion certaines pages lyriques, douloureuses et pathétiques », etc.

Sur Renan, il rappelle l'étrange jugement de Lanson qui a cru que « pour beaucoup d'esprits Renan a rendu la foi impossible », mais qu' « il a rendu impossible aussi la guerre à la foi... il a radicalement détruit l'esprit voltairien » : M. Canat, au contraire : « J'ai peine

à croire que la *Vie de Jésus* ait ruiné la foi dans les âmes sincèrement chrétiennes, et je suis bien sûr, réserve faite pour de rares esprits, qu'elle a plutôt fortifié que détruit l'influence voltairienne. » Il lui reproche de procéder avec les Evangiles « comme les romantiques avec l'*Art poétique* de Boileau : il en prend le contrepied pour tout ce qui l'embarrasse, tantôt avec une assurance qui nie sans donner ses preuves, tantôt avec des réticences qui insinuent le doute sans l'imposer. C'est le triomphe de l'à peu près et de la fiction... On est trop souvent dépaysé, déconcerté (à la lecture de la *Vie de Jésus)*. Qui reconnaîtrait, même en se plaçant au point de vue purement humain, l'extraordinaire figure que nous ont dessinée les Apôtres dans ce Jésus de Nazareth simple *provincial,* moins que cela, *jeune villageois* (Renan), dépourvu de toute culture, mais exquis dans ses manières, charmant comme un personnage de pastorale et promenant le long des lacs ses rêves bucoliques jusqu'au jour où, suggestionné par l'idée d'une mission divine et sollicité par une foule d'admirateurs, il se fait thaumaturge malgré lui, » etc., etc.

Anatole France : « Il écrit trop bien, sans une défaillance, sans une détente, calculant ses effets... Il parle une jolie langue, rythmée, harmonieuse, mais qui n'est pas toujours très naturelle... Il a infiniment d'esprit, mais cette raillerie à jet continu ne laisse pas d'être monotone et fatigante, et il arrive qu'on se sente assombri par une gaîté si narquoise et comme écrasé par tant de légèreté. De qui et de quoi ne se moque pas ce redoutable ironiste ? Les personnages qu'il représente ne sont à l'ordinaire que des imbéciles, des débauchés, des intrigants ou des coquins... Il a si peur de paraître dupe que sa raillerie n'épargne pas même les idées auxquelles il paraît le plus tenir... Il n'aime que ce qui démolit et dans l'instant même où il s'en sert pour démolir. Il séduit et il inquiète... Ce fils d'un père légitimiste et d'une mère catholique (né 1844) s'est révélé comme le plus authentique dilettante de l'anarchie qu'ait produit la fin du siècle, et c'est un barbare très raffiné que cet intellectuel voluptueux. »

Veuillot enfin : tandis que M. Canat donne moins d'une page à tout le journalisme, pourtant si brillant, du Second Empire (About, Paradol, Rochefort, etc.), il met à part Veuillot, et le chante superbement : « Ame ardente, éprise de vérité, se convertit à Rome en 1838 (né 1813), écrit un livre qui est un acte de foi, *Rome et Lorette*... Sorti du peuple, et du tout petit peuple, il défend avec émotion et vigueur les malheureux *(l'Esclave Vindex,* 1849), et il affirme avec une rigueur inflexible que l'Eglise peut seule résoudre la question sociale. Dans cet apostolat ultramontain et démocratique, il mêle la logique d'un J. de Maistre à la sensibilité d'un Michelet... Il avait le sens des ridicules, le don de la caricature, et personne ne s'entendait comme lui à fouailler l'adversaire. Dans le fond, le meilleur des hommes, humble, désintéressé, charitable, humain, un brave homme et un vrai chrétien. Son caractère impérieux, ses allures de justicier ne lui venaient point de son orgueil, mais de ses principes. Il a mené sans défaillance et sans complaisance ce qui était pour lui le bon combat. Et c'est un grand écrivain. Il a la force, la grâce, l'esprit, l'éclat, le mouvement. Son goût était très pur. Il juge bien les classiques et il montre qu'il les sent. Il a beaucoup retenu de La Bruyère ; en trois traits de plume il dessine une scène, campe un personnage. Son art, qui ne doit rien aux romantiques, reste dans la pure tradition de nos grands auteurs. »

LITURGIE

Q. — 1° Un monastère du Bon-Pasteur a pour fête patronale la fête du Sacré-Cœur instituée par le P. Eudes et fixée au 20 octobre avec octave. La veille, 19 octobre, est l'anniversaire de la consécration de l'église cathédrale, aussi avec octave. Le 21, 22, et jours suivants, à quelle octave dois-je donner la préférence ? Moi, je crois que c'est à l'octave du Sacré-Cœur, *titulo proprietatis.* Un liturgiste émérite me dit que c'est à l'octave de la Dédicace *ratione dignitatis,* « quia Dedicatio ecclesiæ est festum totius Trinitatis, festum S. Cordis est solius secundæ Personæ. » Qu'en pense l'*Ami ?*

2° Le 3e dim. après Pâques, pouvais-je dire la messe de la solennité de S. Joseph ? Un liturgiste dit que non, parce que la messe au Bon-Pasteur est messe conventuelle, et que je devais dire la messe du dimanche. (Les Religieuses disent ordinairement le Petit Office de la Sainte Vierge, et exceptionnellement le grand office). De même, à la messe de communauté de chaque jour, l'on ne devrait pas dire les prières de Léon XIII. Ce liturgiste a-t-il raison ?

3° Le Samedi-Saint on ne doit donner la communion que « intra missarum solemnia vel continuo ac statim ab iis expletis » (can. 867), « ita ut (explique Ferreres) distributio Eucharistiæ sit veluti moralis continuatio Missæ. » L'infirmerie a vue sur le sanctuaire et l'autel, mais on y monte par un escalier complètement en dehors de la chapelle ; donc je ne pouvais communier les malades *intra missam.* Pour les communier après la messe, devais-je, *finita missa et vestibus depositis,* suivre les cérémonies *de communione infirmorum ?* Ou pouvais-je, aussitôt après le dernier évangile, monter à l'infirmerie, le ciboire ouvert ? Prümmer dit en effet *(Manuale Juris,* q. 301, 2) : « Nihil obstat, ne sacerdos ante vel post Missam istis fidelibus ita distantibus S. Communionem porrigat. » — Au reste, la messe du Samedi-Saint est très généralement une grand'messe, et alors l'explication de Ferreres n'est-elle pas un peu contre le décret (19 janv. 1906) défendant de donner la communion avant ou après la grand'mese *ita ut distributio sit veluti moralis continuatio missæ ?*

R. — Ad I. L'officiant, dans le cas qui se rencontre ici, est en face de deux fêtes du Seigneur et également propres : « Dedicationem ecclesiæ ejusque proinde anniversarium esse festum Domini » (S. R. C., 4 fév. 1896, n. 3881, ad I), et de plus il est bien entendu depuis le 9 juillet 1895, n. 3863, ad 3, que tout le clergé du diocèse doit célébrer la Dédicace de l'église cathédrale comme celle de son église propre, *ratione subjectionis.*

D'autre part, le Sacré-Cœur, comme fête titulaire de l'église du monastère au moins solennellement bénite, est également primaire, et aussi du Seigneur et comme tel déjà lui est égal ; mais si l'on fait bien attention à la teneur du décret général n. 3881, ad 2, la pensée de l'Eglise est bien que « tam in occursu quam in concursu » l'anniversaire de la Dédicace propre, même *ratione subjectionis,* doit avoir le pas sur toute autre fête locale, *etiam Patroni aut Titularis.* Nous sommes donc de l'avis du liturgiste qui donne la préférence à l'Octave de la Dédicace avec mémoire seulement du Sacré-Cœur, « quia Dedicatio ecclesiæ est festum totius augustissimæ Trinitatis, et vocabulum Ssmi Cordis J. C. festum solius secundæ personæ. »

Ad II. La S. R. C. dit bien le 21 février 1896, n. 3887 : « Obligationem quoad Missam conventualem officio diei respondentem adesse pro ecclesiis in quibus ea die fit officiatura » ; mais l'office de chœur visé par Rome dans ce décret est-il applicable au genre d'office de vos religieuses ? Cela ne paraît guère, et nous pensons que vous pourriez dire la messe de la solennité de S. Joseph.

Ad III. Il n'est point défendu de porter la communion *aux infirmes* après la messe ; et le Samedi-Saint, le prêtre n'est nullement lié par le canon 867, qui défend seulement de la distribuer *aux fidèles* « nisi inter Missarum solemnia, vel continuo ac statim ab iis expletis. » Rentré à la sacristie après la messe, vous prendrez donc les ornements d'usage pour porter la communion à vos malades, et vous suivrez en tout le cérémonial imposé pour les infirmes.

Q. — L'Eglise demande au prêtre qui bine de reporter le calice à la sacristie et de le placer sur un corporal dans un lieu convenable et fermé. Mais serait-on en faute, si sans motif plausible on laissait le calice sur l'autel ?

R. — Le canon 1296 ne permet pas d'en douter, car il exige que « sacra supellex... consecrata (comme le calice), quæque publico in cultu adhibetur, caute custodiatur in ecclesiæ sacrario aliove tuto ac decenti loco, » et ne soit pas exposé à être profané. Aussi l'Instruction relative aux bineurs et insérée dans l'Appendice du Rituel suppose toujours que le calice est gardé à la sacristie, ou qu'il reste peu de temps sur l'autel en dehors de la messe, et en tout cas soigneusement à l'abri de toute irrévérence. (De Herdt, t. I, n. 284, ad 5).

Q. — 1° Que penser du *Credo* dit à la messe de la Vigile de l'Epiphanie, et ajouté si l'on n'en fait que mémoire ?

Même question pour la messe du Dimanche anticipé après l'Epiphanie.

2° Un prêtre peut-il, à sa propre messe, dire à voix basse à l'élévation : « Mon Seigneur et mon Dieu, » en vue de gagner l'indulgence attachée à cette pratique ?

3° Doit-on se découvrir quand on chante au chœur : *Non nobis, Domine, non nobis, sed Nomini tuo da gloriam*, dans le psaume *In exitu ?*

Même question pour le verset *Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu*, quand on chante, aux Laudes solennelles, le *Benedicite omnia opera Domini Domino*.

4° Y a-t-il obligation, ou simplement coutume conseillée, de se frapper la poitrine aux paroles *Propitius esto* dans les Litanies des Saints et celles du Saint Nom de Jésus ?

R. — Ad I. C'est là une nouveauté en liturgie ; mais le récent Missel l'a introduite et consacrée dans ses rubriques : « Dicitur *(Credo)* in Dominicis licet anticipatis vel etiam quoad officium repositis, et in Vigilia Epiphaniæ, etiam tantum commemoratis. » (Addit. et variat., *De Symbolo)*. On devra donc désormais s'y conformer.

Ad II. D'après Quarti, le célébrant peut sans scrupule faire secrètement une oraison jaculatoire dans le cours de la messe, quand dans le moment même où il en est il n'a rien à dire qui soit prescrit par le Missel. La S. C. du Concile l'aurait d'ailleurs déclaré, à l'en croire, et ce serait aussi l'enseignement de Navarre. (Rubr. du Missel Rom., *Quæstio fundamentalis,* Sect. IV, punctum 2, in fine). Il nous semble qu'on peut se ranger pratiquement à son avis et se permettre l'invocation dont vous parlez.

Ad III. Si l'on se découvre à *Sanctum et terribile nomen ejus* et à *Non nobis etc.*, c'est en raison de l'usage et non d'une loi positive, et à Rome on ne se découvre pas. Mais il y a lieu de s'incliner au contraire à *Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu* quand on chante aux Laudes solennelles le cantique *Benedicite* (cf. Hægy, *Manuel de Liturgie,* t. I, p. 542), parce que les trois personnes de la Sainte Trinité y sont nommées par leur nom propre et dans leur ordre.

Ad IV. Rien n'indique dans les livres liturgiques qu'on doive se frapper la poitrine à *Propitius esto* des Litanies des Saints ou du Saint Nom de Jésus ; mais on peut suivre l'usage et, ce faisant, on donne une preuve de pénitence qui appuie très bien le recours et l'appel au pardon divin dans la circonstance [1].

Q. — Dans notre paroisse se trouve une chapelle de Pénitents où la sainte messe est célébrée quatre ou cinq fois dans l'année. Un des vicaires fait fonction d'aumônier.

Selon un usage ancien et généralement admis dans notre diocèse, le vicaire aumônier y célèbre la messe le Jeudi Saint, expose la Sainte Réserve au reposoir, et dit la messe des Présanctifiés le Vendredi Saint. Peut-on tolérer cette pratique ?

R. — S'il ne s'agissait que du chant de l'office des Ténèbres, il y aurait lieu de maintenir cette louable pratique. Mais il s'agit ici de la messe dite le Jeudi Saint dans une chapelle où ne se garde pas le Saint-Sacrement, et ensuite de l'exposition de la Sainte Réserve qui doit y servir le lendemain à la célébration de la messe des Présanctifiés : est-ce permis ? Un vicaire général de Naples a posé la question : « An liceat in ecclesiis, in quibus non asservatur SS. Sacramentum, celebrari Missam Feria V in Cœna Domini, et in sepulcro idem augustissimum Sacramentum asservari ? » Et voici la réponse : « Non licere. » (S. R. C., 14 juin 1659, n. 1120). C'est aussi la nôtre.

Q. — Quand, faute de prêtres ou de diacres, le célébrant est obligé de faire sa partie dans le chant de la Passion, j'ai toujours cru qu'il devait faire la partie de Notre-Seigneur. Suis-je dans le vrai, et que penser du cas où le plus jeune vicaire chantant la grand'messe, parce qu'il est de semaine, ferait la *Synagogue ;* le premier vicaire, le *narrateur ;* et le Vicaire général curé, *la partie de N.-S. ?*

R. — A s'en tenir aux anciens décrets, le célébrant peut faire sa partie dans le chant de la Passion, lorsqu'un des trois diacres fixés par le droit fait défaut. (S. R. C., 12 mars 1836, n. 2740, ad 2 ; 16 juin 1893, n. 3804, ad III).

Mais quelle partie lui revient dans ce chant ? Ces décrets ne le disent pas, parce que ce point n'était pas en cause dans les doutes proposés à la Congrégation ; mais les auteurs suppléent largement à leur silence.

Hægy, par exemple, t. II, p. 60, dit expressément que le célébrant « fait alors la partie de Notre-Sei-

[1] *Etudes sur la signification des choses liturgiques*, par Timothée Desloges, p. 254.

gneur. » De Herdt n'est pas moins formel : « Celebrans cantat signata † in cornu evangelii (c'est-à dire, les paroles de Notre-Seigneur), et quæ ab aliis cantantur, submissa voce legit. » (Tom. III, n. 27, ad 2). Van Der Stappen déclare à son tour que « diaconus chronistæ personam agit, succentoris subdiaconus, Christi autem celebrans, » et cette doctrine se recommande de décrets récents. A la vérité, la réponse pour Bellune et Feltre du 1er fév. 1895 n'a pas été conservée dans la Collection authentique, mais on la retrouve plus libérale même au 7 juillet 1899, n. 4044, ad II, autorisant le célébrant à chanter « verba a Christo prolata », le diacre de la messe « textum evangelistæ » ou « sententias quæ ab uno proferuntur, ut a Petro, Caipha, Pilato, etc., » et le chœur de chant, à l'exclusion cependant des femmes ou religieuses, « sententias turbæ. » (Cf. tom. v, n. 94, p. 251).

Enfin, le maître des cérémonies de Laval, M. Sauvé, dans son *Cérémonial* assigne aussi au célébrant la partie du Christ comme étant la plus digne. On aurait bien fait de s'y conformer *in casu*.

Q. — Peut-on employer un corporal fait avec un tissu imitant la soie, appelé *ananas* et qui, je crois, provient de fibres de cet arbuste ?

R. — Le corporal doit être de lin pur ou de chanvre, à l'exclusion d'autre matière. La S. R. C. a réprouvé notamment l'emploi de la toile où entrent du lin et du coton (15 mars 1664, n. 1287), celle qui est fabriquée avec des fibres d'orties (17 déc. 1875, n. 3387), ou des fils de *nipa*, quoique plus précieux que le lin (13 août 1895, n. 3868). Ce n'est que par faveur spéciale, *de speciali gratia*, que Rome a autorisé l'usage du *hia-pou*, tissu tiré *ex urtica nivea*, qui d'après les savants est cependant apparentée à la famille du lin (27 juin 1898, n. 3995). Aussi nous ne croyons pas que vous puissiez vous servir d'un corporal fait avec des fibres d'ananas.

Q. — 1° Après la *communion des infirmes* au temps pascal, faut-il ajouter *Alleluia* au verset *Panem de cœlo*, et remplacer l'oraison *Deus qui nobis* par l'oraison *Spiritum nobis ?*

2° L'annonce des indulgences et la bénédiction finale doivent-elles avoir lieu, dans le cas où le prêtre n'est accompagné que d'un servant ?

3° L'usage de la clochette est-il de rigueur quand le prêtre ne sort pas de la maison et n'a qu'un servant ?

R. — Ad I. La S. R. C., 11 février 1702, n. 2089, ad 7, dit : « Servandum esse omnino Rituale, nulla habita ratione Temporis paschalis ». D'où il résulte que, pour la communion des infirmes au temps pascal, il n'y a pas à ajouter *Alleluia* au verset *Panem de cœlo*, ni à dire l'oraison *Spiritum nobis* au lieu et place de celle du Saint-Sacrement.

Ad II et III. L'esprit de l'Eglise est qu'on s'en tienne aussi au Rituel, soit pour l'annonce des indulgences, soit pour l'emploi de la clochette.

Non pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans le détail des indulgences attachées à cet acte de haute piété ; mais il est avantageux de rappeler au servant, fût-il seul, qu'il les a méritées en accompagnant le Saint-Sacrement, et que de plus Notre-Seigneur va le bénir.

Quant à l'emploi de la clochette, il importe de ne pas le négliger ; car l'Eglise en l'imposant, dit Baruffaldi, a en vue l'honneur dû au Saint-Sacrement : « Pulsatur ad cultum Sanctissimi Sacramenti. » (Cf. Titre XXVI, n. 146).

Q. — Il y a dans mon église deux statues de la Sainte Vierge : l'une plus récente, qui a été placée au-dessus de l'autel dans une nef latérale ; l'autre plus ancienne, mais à peu près dans le même modèle, qui a été mise plus loin dans la nef et n'attire guère l'attention. La liturgie me fait-elle un devoir d'enlever cette dernière statue ?

R. — On ne peut dans la même église avoir et conserver deux statues de la Sainte Vierge représentée sous le même titre, v. g. deux statues de la Vierge du Rosaire (S. R. C., 24 fév. 1890, n. 3723; 20 mai 1890, n. 3732) ; mais on peut avoir à un autel une Immaculée, et ailleurs Notre-Dame de Lourdes avec les attributs de l'Apparition (S. R. C., 27 août 1892, n. 3791) ; de même la statue de Notre-Dame des Victoires et celle du Cœur immaculé de Marie ; Notre-Dame de Lourdes et Notre-Dame de la Salette ; etc.

Q. — Comment doit-on recevoir la bénédiction du T. S. Sacrement ? Dans certains diocèses, on se prosterne et on fait *pendant la bénédiction* un grand signe de croix ; ailleurs on fait le signe de croix après la bénédiction, en se relevant ; dans d'autres endroits, on l'omet absolument. Ailleurs on ne se prosterne point et l'on ne fait aucun signe de croix, mais à genoux on se contente de regarder la Sainte Hostie en disant : *Dominus meus et Deus meus*.

Quelle est la manière la plus conforme à la liturgie ?

R. — C'est une coutume assez répandue que les fidèles se signent pendant que le prêtre les bénit avec l'ostensoir, et il est louable de s'y conformer. (Cf. Cavalieri, t. III, ch. IX, décret V, ad II). Quant à l'attitude recommandée par les rubriques, c'est d'être à genoux pour recevoir la bénédiction et de regarder la Sainte Hostie en disant : *Dominus meus et Deus meus !* Ce faisant, on gagne 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences. (S. C. des Indulg., 18 mai 1907).

Q. — Quand par erreur on a récité d'avance un office, faut-il le réciter à nouveau quand son jour est venu ?

R. — Oui, disent les auteurs ; car on ne peut, par une récitation anticipée, satisfaire à un précepte qui n'existe pas encore, et il importe d'ailleurs de se remettre en harmonie avec l'Eglise. (Cf. Maugère, *Le Bréviaire Romain commenté*, p. 36).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 8 junii 1921.

AL. RAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

CURE de la CONSTIPATION par le

SCOROGÈNE

Rétablit toujours les fonctions intestinales, sûrement, sans inconvénients, sans accoutumance, sans action purgative.

LABORATOIRES CLIN, 20, Rue des Fossés-St-Jacques, PARIS

COMMENT SOUSCRIRE AUX BONS DU TRÉSOR

A DEUX ANS

Habitué à souscr.re aux *Bons de la Défense Nationale,* le public a été averti qu'il pouvait participer, dans les mêmes conditions, sous la même forme et dans les mêmes caisses, à l'émission des nouveaux *Bons du Trésor à deux ans.* Aucune formalité à remplir, aucune signature à donner. En échange de ses billets de banque, on lui remet simplement des *Bons* au porteur ou à ordre. S'il craint de perdre ses nouveaux *Bons,* il peut les barrer ou les domicilier, comme s'il s'agissait de *Bons de la Défense Nationale.* Ses coupons de 15 francs par semestre par *Bon de cinq cents fr.* lui seront payés, comme les coupons de la rente, par toutes les caisses publiques, dans tous les bureaux de poste, toutes les banques. Afin d'éviter aux souscripteurs des dérangements inutiles, on leur remet d'avance le montant des intérêts du premier semestre, ce qui réduit le prix d'un *Bon* de 500 fr. à **485** fr. Rien n'est donc plus commode et plus simple que de souscrire aux *Bons du Trésor à deux ans.*

VALS-SAINT-JEAN

Réduction importante aux membres du Clergé, sur demande adressée :
Direction Vals-Générale, 53, Boul. Haussmann, **Paris.**
Se référencer de l'*Ami du Clergé.*

ARMAND BLANCHET

Ingénieur des Arts et Manufactures

Fondeur de Cloches

de toutes dimensions

237, rue St-Martin, PARIS

Se tient à la disposition de MM. les Membres du Clergé pour tout ce qui concerne les cloches et leurs accessoires.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

Ch. Lorin

Ateliers ; 46, rue de la Tannerie, à CHARTRES, et 199, rue de Vaugirard, à PARIS
Références de 1er ordre. Maquettes et devis sur demande

VITRAUX L. BALMET 108, Cours St-André, GRENOBLE Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 52 de la couv. de l'*Ami*)

VITRAUX D'ART **Charles CHAMPIGNEULLE,** *96, rue Notre-Dame des Champs,* **à PARIS**
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

VITTEL

STATION DES ARTHRITIQUES

25 Mai – 25 Septembre

Prix réduits pour le Clergé

Œuvre des Vins de Messe

DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE GAILLAC

FONDÉE EN 1903

Avec l'autorisation de **Monseigneur l'Archevêque d'Albi** et sous le patronage de Messieurs :
Chanoine E. FORT, curé-archiptre de St-Michel, à Gaillac,
Chanoine INTRAN, curé de Saint-Pierre,
Chan. H. PRAT, dr de l'Institution St-Michel, à Gaillac,
Abbé ARMENGAUD, curé de Brens, près Gaillac.

Livraison de **qualités irréprochables** aux meilleures conditions et exclusivement récoltées chez ses Sociétaires, propriétaires des meilleurs crus de la région et produisant des vins dont elle peut garantir l'origine et la pureté.
Fournisseur des **Coopératives Ecclésiastiques** et de nombreux Prêtres tant en **FRANCE** qu'à **l'ETRANGER** et dans les **MISSIONS.**

Stock important en tout temps de Vins vieux et de l'année, Blancs et rouges, en fûts et en bouteilles

Prix, conditions et échantillons sur demande.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de **l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève,** fondé en 1884, 2, r. Péclet, **à Besançon,** se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

Aide entre Catholiques

HUILES, SAVONS ET CAFÉS

Demandez en toute confiance le tarif spécial
Pierre MICHELLON, à Salon (Bouches-du-Rhône)

HARMONIUMS

Pour obtenir les meilleurs instruments et les prix les plus doux

s'adresser à la **PROCURE DU CLERGÉ**

3, Rue de Mézières, PARIS.

Liste des occasions envoyée sur demande

La Librairie **René GIARD,** 2, rue Royale, à **LILLE,** **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

ASTHME

Bronchite Chronique

EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS

Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE

CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS

POUR LE VIN DE MESSE

s'adresser

aux PÈRES TRAPPISTES

de N.-D. des Neiges

par LA BASTIDE (Lozère)